



Rapport d'activités

2011

MARS 2012

I N D E X :

I. Introduction

II. Administration des Services Vétérinaires

III. Situation sanitaire

IV. Sécurité alimentaire

A. Contrôle des denrées alimentaires d'origine animale

B. Organisme pour la Sécurité et la Qualité de la Chaîne Alimentaire (O.S.Q.C.A.)

V. Mouvements internationaux

A. Echanges, exportations et importations

B. P.I.F.

C. Pacage

VI. Bien-être des animaux

VII. Clos d'Equarrissage

VIII. Transposition en droit national des directives C.E.

IX. Rapport du Laboratoire de Médecine Vétérinaire

X. Réunions internationales

CHAPITRE I

INTRODUCTION

L'année 2011 a été une année sans crise sanitaire.

Néanmoins au niveau du personnel, il y a eu un changement au niveau de la Direction.

Après une carrière de 20 ans en tant que vétérinaire-praticien en grands et petits animaux, le Dr Albert Huberty a été nommé vétérinaire-inspecteur à l'Administration des Services Vétérinaires le 1^{er} janvier 1994. A partir du 1^{er} juin 2008 jusqu'au 1^{er} octobre 2011, il a exercé les fonctions de directeur de la prédite administration.

A partir de cette date, le poste de directeur de l'Administration des Services Vétérinaires est repris par le Dr Félix Wildschutz. En décembre 1989, le susvisé a ouvert un cabinet vétérinaire en grands et petits animaux à Steinfort. Depuis mars 1995 jusqu'au 1^{er} octobre 2011, il exerçait les fonctions de vétérinaire officiel respectivement de vétérinaire-inspecteur.

Tout en perpétuant les missions mises en place par ses prédécesseurs, le Dr Félix Wildschutz travaillera dans le but d'une amélioration constante des services aux différents secteurs concernés.

En ce qui concerne la santé animale, le travail de l'Administration des Services Vétérinaires a surtout visé les différents programmes de contrôle et d'éradication (B.V.D., E.S.T., I.B.R., para-tuberculose, Salmonelles).

Côté santé publique, à savoir le contrôle des denrées alimentaires d'origine animale, les activités se sont concentrées autour des inspections et des prélèvements d'échantillons au niveau des établissements enregistrés et / ou agréés.

L'aéroport de Luxembourg constitue l'unique point d'entrée direct pour l'importation en provenance de pays tiers. Les produits d'origine animale et les animaux vivants importés sont soumis à différents contrôles au niveau du poste d'inspection frontalier par les vétérinaires de l'Administration des Services Vétérinaires.

Les vétérinaires sont soutenus dans leurs activités de contrôle et d'inspection par un personnel administratif motivé et indispensable en vue de la mise en place de la documentation nécessaire.

Le Laboratoire de Médecine Vétérinaire prend en charge l'analyse des échantillons, soit par ses propres moyens, soit en sous-traitance.

Les différentes activités de l'Administration des Services Vétérinaires sont accréditées selon la norme ISO 17020 pour les inspections et selon la norme ISO 17025 pour les analyses.

CHAPITRE II

ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION DES SERVICES VÉTÉRINAIRES

La base légale de notre administration est la loi du 29 août 1976 portant création de l'Administration des Services Vétérinaires (A.S.V.). L'A.S.V. compte 1 directeur, 1 vétérinaire-chef du laboratoire, 4 vétérinaires-inspecteurs et 14 vétérinaires.

En plus des 20 vétérinaires, l'A.S.V. emploie des rédacteurs, des expéditionnaires, des expéditionnaires techniques, des assistants techniques médicaux, des laborantins et du personnel administratif.

L'A.S.V. comprend 4 divisions :

- Santé Animale
- Santé Publique
- Poste d'Inspection Frontalier (P.I.F.)
- Laboratoire de Médecine Vétérinaire (L.M.V.E.)

Les attributions des différentes divisions de l'A.S.V. sont les suivantes :

- Contrôles du statut sanitaire du bétail et des animaux en général
- Contrôles du respect du bien-être animal à différents niveaux
- Contrôles relatifs à la sécurité des denrées alimentaires d'origine animale
- Contrôles des mesures relatives à l'importation d'animaux vivants et de produits d'origine animale
- Analyses des échantillons prélevés dans le cadre des contrôles mentionnés ci-avant.

L'A.S.V. travaille sous la double tutelle du Ministère de l'Agriculture et du Ministère de la Santé.

CHAPITRE III

SANTÉ ANIMALE

Bulletin sanitaire 2011

Maladies de la liste O.I.E.	Foyers ou cas apparus	Foyers existants à la fin du mois	Localisation géographique
Peste porcine classique - porcs domestiques - sangliers	néant néant		
Fièvre catarrhale ovine	néant		
Encéphalopathie spongiforme bovine	néant		
Brucellose bovine	néant		
Rage	néant		
Leucose bovine enzootique	néant		
Maladie d'Aujeszky	néant		
Tuberculose aviaire	néant		
Psittacose	2 cas		Esch/Alzette, Differdange
Laryngo-trachéite infectieuse	néant		
Varroase	néant		
Nosérose	néant		
Loque américaine	néant		
Maladie hémorragique des lapins (RHD)	néant		
Myxomatose	néant		
Septicémie hémorragique virale	néant		
Herpès virose de la carpe Koi	néant		

1. La peste porcine classique

Le dernier cas de PPC chez les porcs domestiques au Luxembourg remonte à l'année 2003.

La surveillance de cette maladie est assurée actuellement par examen sérologique et par analyse P.C.R. des sangliers abattus et livrés au centre de traitement de gibier avant la mise sur le marché. L'analyse P.C.R. est effectuée sur amygdale tandis que la sérologie est effectuée, si possible, sur le sang récolté par le chasseur sur le lieu de chasse.

Vu la densité de la population des sangliers, des mesures de biosécurité sont à observer au niveau des exploitations porcines. Ces mesures consistent dans la construction de clôtures autour des porcheries et dans l'installation de sas d'entrée équipés de dispositifs et matériels de désinfection.

2. Les encéphalopathies spongiformes transmissibles (E.S.T.)

Les E.S.T. sont des maladies marquées par une dégénérescence vacuolaire des neurones de la substance grise, progressive et fatale. Les espèces animales atteintes par la maladie sont :

- les bovins (maladie de la vache folle ou E.S.B.)
- les ovins et caprins (scrapie).

Le Luxembourg a connu à ce jour 3 cas d'E.S.B. (1997, 2002 et 2005) tandis qu'aucun cas de scrapie n'a été détecté dans la population ovine et caprine.

Dans le contexte d'une évolution favorable de l'ESB dans les pays de l'UE, la Commission européenne a publié en décembre 2010 la feuille de route N°2 pour les EST mentionnant les objectifs stratégiques suivants :

- garantir et maintenir le niveau actuel de protection des consommateurs en continuant d'assurer l'élimination sûre des MRS (matériels à risque spécifié) en envisageant une éventuelle modification de la liste des MRS compte tenu des nouveaux avis scientifiques ;
- réexaminer certains aspects de l'interdiction totale des farines animales actuellement en vigueur, sous certaines conditions ;
- réexaminer la politique d'abattage dans les troupeaux infectés par l'ESB ;
- adapter les mesures d'éradication actuellement appliquées dans les cheptels ovins et caprins infectés par une EST de manière à les conformer aux connaissances scientifiques les plus récentes et de créer des outils durables pour contrôler les EST dans les cheptels de petits ruminants de l'U.E. ;
- continuer à encourager le développement des meilleurs tests rapides existants pour la détection des EST.

Suite à une décision de la Commission certains pays, dont le Grand-Duché de Luxembourg, ont reçu l'autorisation de relever à partir du 1^{er} juillet 2011 l'âge des bovins à soumettre à un test E.S.B. obligatoire à :

- 72 mois au lieu de 48 mois pour les bovins abattus pour la consommation humaine ;

- 48 mois au lieu de 24 mois pour les bovins morts.

On estime que cette mesure va entraîner une diminution de 30% des tests à effectuer.

En 2011, les catégories d'animaux suivants ont été soumises à un test E.S.T. :

NOMBRE DE TESTS d'E.S.T. EFFECTUÉS EN 2011	
BOVINS	
Animaux morts	2.847
Animaux présentés à l'abattage d'urgence	1
Animaux sains abattus pour la consommation humaine	4.918
Animaux suspects	5
OVINS	
Animaux morts (> 18 mois)	345
Animaux sains abattus pour la consommation humaine (> 18 mois)	244
CAPRINS	
Animaux morts (> 18 mois)	131
Animaux sains abattus pour la consommation humaine (> 18 mois)	110
CERVIDÉS :	
Animaux abattus à la chasse (> 18 mois)	0
TOTAL	8.601

Tous les tests ont donné un résultat négatif.

Le génotypage des ovins en 2011

Programme d'élevage relatif à la résistance aux encéphalopathies spongiformes transmissibles chez les ovins

Depuis la mise en place en 2003 au Luxembourg d'un programme d'élevage permettant la sélection de souches de race ovine résistantes aux encéphalopathies spongiformes transmissibles, quelque 2.345 moutons ont été testés.

Vu le nombre décroissant d'ovins à analyser et vu que 70,31 % sont porteurs du double allèle ARR/ARR et 99,22 % sont porteurs du simple allèle ARR, le programme d'assainissement a été arrêté en 2010.

En acceptant dès lors seulement des béliers allèle ARR/ARR à la monte, l'élevage résistant aux encéphalopathies spongiformes transmissibles chez les ovins préserve son niveau de sécurité.

	ARR/ARR	ARR/ARQ	ARR/ARH	Total par race	Pourcentage par race
Heidschnucke	3	2		5	11,11%
Schwarzkopf	1			1	2,22%
Texel	25	6	8	39	86,67%
Total par génotype	29	8	8	45	100,00%
Pourcentages par génotype	64,44%	17,78%	17,78%	100,00%	

3. La fièvre aphteuse

Le Luxembourg a connu son dernier foyer de fièvre aphteuse en 1964.

Une vigilance permanente est maintenue en place au niveau de l'Administration des Services Vétérinaires aux fins de prévenir pour autant que possible l'introduction sur notre territoire de cette maladie hautement contagieuse et dès lors des conséquences socio-économiques désastreuses.

Le risque d'introduction de la fièvre aphteuse, soit par le biais d'animaux vivants sensibles à la maladie, soit par leurs produits, est toujours présent à partir de pays comme la Bulgarie ou la Turquie dans lesquels la maladie sévit toujours.

En 2010, deux exercices de simulation ont été réalisés en collaboration avec nos partenaires du BENELUX ainsi qu'avec les autorités allemandes.

4. La rage

Le Grand-Duché de Luxembourg est déclaré pays officiellement indemne de la rage par l'Office International des Epizooties en juillet 2001.

Le dernier cas de rage diagnostiqué remonte au 15 janvier 1999 chez un poney localisé à Noertrange.

La surveillance en matière de la rage va se concentrer également en 2012 dans notre pays sur l'examen de laboratoire des renards et des animaux domestiques et sauvages morts avec des symptômes neurologiques.

5. La tuberculose, la brucellose et la leucose bovine enzootique

Le Luxembourg est officiellement indemne de ces trois maladies bovines.

Le statut d'indemnité est notifié par la Décision 2003/467 de la Commission.

La surveillance en matière de brucellose et de leucose se fait par contrôle régulier du lait de collecte.

6. L'I.B.R.

260 exploitations ont participé en 2011 au programme de surveillance et de lutte mis en place à titre volontaire dans notre pays et 22.981 échantillons ont été analysés.

Le fait que la Belgique a mis en place un programme de lutte obligatoire contre l'IBR à partir du premier janvier 2012, entraînant des restrictions de mouvements pour les bovins luxembourgeois allant au pacage, a incité un bon nombre d'exploitants à participer au programme volontaire national.

Résultats

8.370 échantillons étaient positifs en I.B.R. – gB, c.-à-d. vaccinés avec un vaccin délété
1.940 échantillons étaient positifs en I.B.R. – gE, c.-à-d. porteurs d'anticorps contre le virus sauvage ou vaccinés avec un vaccin non délété.

Les exploitations dont les résultats d'analyses permettent d'attribuer un statut valable sont réparties de la façon suivante :

Status 1 (indemne): 35 %
Status 2 (indemne avec vaccination) : 40%
Status 3 (infecté) : 25%

7. La para-tuberculose

La campagne officielle de surveillance et de lutte contre la para-tuberculose, organisée durant la période de stabulation 2010/2011, a permis de continuer à détecter respectivement les animaux séropositifs et les excréteurs du germe de cette maladie et d'en continuer l'assainissement.

Rappelons à cet effet que l'échantillonnage sérologique est opéré sur les bovins allaitants à partir de l'âge de 24 mois, alors que les vaches laitières sont analysées sur le lait.

Les porteurs d'anticorps sont examinés, par analyse des matières fécales, sur une éventuelle excrétion du germe pathogène.

Au vu du grand risque de transmission de la maladie, surtout pour le jeune bétail, les excréteurs testés positivement sont censés être éliminés endéans les 3 semaines.

L'Etat subventionne cet assainissement par une indemnisation de l'ordre de 250 € par bovin éliminé.

La situation de la para-tuberculose au Grand-Duché présente à la fin de la campagne de surveillance et de lutte 2010/2011 (6^e campagne) les chiffres individuels suivants :

Sérologie

Au total **39.784** analyses ont été faites dont **694** se sont révélées **positives**.

Les analyses par le test P.C.R. des matières fécales prélevées sur des bovins porteurs d'anticorps ont donné les résultats suivants :

Au total **1.275** analyses ont été faites dont **292** se sont révélées **positives**.

Le nombre d'animaux excréteurs a évolué de la façon suivante au cours des dernières années :

2006 : 830

2007 : 541

2008 : 475

2009 : 405

2010 : 469

2011 : 407

A noter que la 7^e campagne de surveillance et de lutte contre la para-tuberculose a débuté en septembre 2011 pour se terminer avec la mise en pâture des bovins au printemps 2012. Cette campagne est obligatoire pour les troupeaux laitiers et volontaire pour les troupeaux viandeux.

8. BVD

La BVD est une maladie bovine caractérisée surtout par une diarrhée des jeunes animaux et par une immunodépression favorisant l'apparition et la manifestation d'autres maladies infectieuses.

Elle cause aux exploitations d'importantes pertes économiques directes et indirectes dues à la diminution des performances de production et de croissance.

Voilà pourquoi l'ASV, après concertation du secteur et approbation par la Chambre de l'Agriculture, a mis en application un programme de lutte nationale et obligatoire contre la BVD en automne 2010.

Après une première phase de screening permettant de mettre en évidence les exploitations les plus touchées, la recherche ciblée des animaux infectés permanent (IPI), principaux responsables de la transmission de la maladie, a été entamée au début de l'année.

En 2011, cette recherche a permis d'identifier 1.320 animaux IPI ; 253 exploitations ont été touchées par la maladie.

9. La maladie d'Aujeszky

En 2011, aucun cas n'a été détecté dans nos cheptels, voilà pourquoi le statut indemne obtenu en 1999 a pu être conservé.

La surveillance pratiquée sur la population des sangliers montre cependant que ce virus circule parmi la faune sauvage.

Il est par conséquent impératif d'appliquer des mesures de protection afin d'éviter l'introduction du virus dans nos cheptels domestiques.

L'élevage porcin en plein air constitue un risque considérable et ne peut être autorisé que sous certaines conditions spécifiques.

10. L'influenza aviaire (peste aviaire – grippe aviaire)

L'épidémie de la grippe aviaire, causée par la souche hautement pathogène (H5 N1) et détectée fin 2003 pour la première fois dans le Sud-Est de l'Asie, a été notifiée entretemps dans la plupart des régions du globe, surtout dans les pays en voie de développement où l'élevage des volailles se fait sous des conditions hygiéniques et sanitaires rudimentaires. Cette épidémie, au caractère potentiel d'une zoonose, a entraîné jusqu'à ce jour respectivement la mort et l'abattage sanitaire de plus de 250 millions de volailles de par le monde alors que le nombre de décès humains, survenus dans les pays du Sud-est asiatique et dans plusieurs pays de l'Afrique, s'élève à 216 cas.

En Europe, la grippe aviaire a été notifiée en 2007 en Allemagne, au printemps en Bavière et en automne au Nord-est de Brandebourg, en Tchéquie, au Royaume-Uni, en Hongrie, en Pologne, en Roumanie et en France dans les régions marécageuses autour de la Grande Creusière à Diane Capelle (Moselle), à quelque 90 km de la frontière du Luxembourg incitant à la haute vigilance sur notre territoire.

Des mesures préventives ont été mises en place afin d'éviter, pour autant que possible, que notre cheptel avicole ne soit atteint par ce virus hautement pathogène susceptible de se transmettre à l'être humain, par contact prolongé et intensif avec les animaux malades.

Durant les périodes de migration printanière ou automnale des oiseaux, des mesures de biosécurité ont été mises en place. Ces mesures nous ont permis de rester indemne de cette épidémie jusqu'à ce jour. Des mesures de sensibilisation et de précaution ont été communiquées au grand public via les médias.

Un programme de surveillance active et passive de la grippe aviaire repose entre autres sur l'échantillonnage des volailles domestiques et des oiseaux sauvages.

A noter que l'échantillonnage des oiseaux sauvages est réalisé en collaboration avec les experts de la « Ligue Nationale pour la Protection des Oiseaux et de la Nature ».

En 2011, 13 analyses - provenant d'oiseaux sauvages - ont été effectuées au Laboratoire National de Santé - Institut d'Immunologie. Les 13 résultats étaient négatifs pour l'IAHP (influenza aviaire hautement pathogène). En ce qui concerne les volailles d'élevage, 352 tests pour autruches et 260 tests pour poules ont été réalisés au laboratoire CERVA à Bruxelles. Tous ces résultats étaient également négatifs.

11. La psittacose

La psittacose est une maladie animale à caractère zoonotique, c'est-à-dire transmissible à l'homme. Il s'agit d'une maladie bactérienne causée par les clamydies, des microorganismes intracellulaires qui affectent surtout les oiseaux domestiques et sauvages et plus particulièrement les perroquets et les pigeons. Exceptionnellement cette maladie peut être transmise par des mammifères.

Chez les animaux, la maladie passe souvent inapparente; les symptômes suivants peuvent être observés : fièvre, diarrhée, anorexie, amaigrissement, insuffisance respiratoire et plus fréquemment conjonctivite.

Chez l'homme, la maladie se déclare après une période d'incubation de 1 - 2 semaines en moyenne. Dans de nombreux cas, l'infection est asymptomatique, tandis que dans d'autres, elle se manifeste par des symptômes de sévérité variable tels que fièvre, frissons, sueurs, douleurs musculaires, anorexie et céphalées. Le traitement de la maladie chez l'homme doit se faire à un stade précoce à l'aide d'une antibiothérapie adéquate afin d'éviter les éventuelles complications.

12. La varroase

La varroase continue à être présente à l'état endémique au Luxembourg et il faut s'approprier à vivre avec cette maladie qui provoque des pertes surtout indirectes par l'affaiblissement des colonies d'abeilles en les rendant ainsi plus réceptives à d'autres maladies.

Pour cette raison, il est fortement recommandé de soumettre les colonies à un traitement préventif en automne et d'appliquer surtout des mesures hygiéniques.

L'Administration des Services Vétérinaires organise la réception centralisée des commandes pour les produits actifs contre la varroase. Les produits sont distribués, par l'intermédiaire des fédérations cantonales, aux apiculteurs sur base des déclarations annuelles de ruches, à savoir :

- acide formique
- acide oxalique
- Thymovar.

L'Administration des services vétérinaires a collaboré avec le centre de recherche public Gabriel Lippmann dans le cadre du programme de recherche « Bee First » en organisant de manière structurée la collecte des données disponibles aux fins d'analyses scientifiques.

13. La loque américaine

En 2004, il y a eu notification de 6 cas de cette maladie hautement contagieuse entraînant l'élimination sanitaire de 8 ruchers alors qu'en 2005 aucun cas ne fut détecté.

L'épidémie de la loque américaine, qui a entraîné la destruction de 18 ruchers en 2006, a connu quelques séquelles en 2007 avec la destruction de 2 autres ruchers notifiés comme faiblement infectés.

Depuis, aucun cas n'a été détecté. Des échantillons sont prélevés de manière systématique dans les apicultures participant aux programmes de sélection et d'amélioration au niveau international, ainsi que par les inspecteurs apicoles lors de visites sanitaires. Ces échantillons ont été analysés par la suite à « Institut für Bienenkunde » à Celle (D) et se sont tous avérés négatifs pour l'année 2011.

14. L'échinococcose

Par accord ministériel, il a été possible, depuis août 2001, d'intensifier la collaboration entre le "Untersuchungsinstitut für Veterinärmedizin, Lebensmittelhygiene und Molekularbiologie in Saarbrücken" et le Laboratoire de Médecine Vétérinaire.

Les résultats d'analyses démontrent une certaine stabilité dans la prévalence des renards infestés.

15. La fièvre catarrhale ovine (F.C.O.)

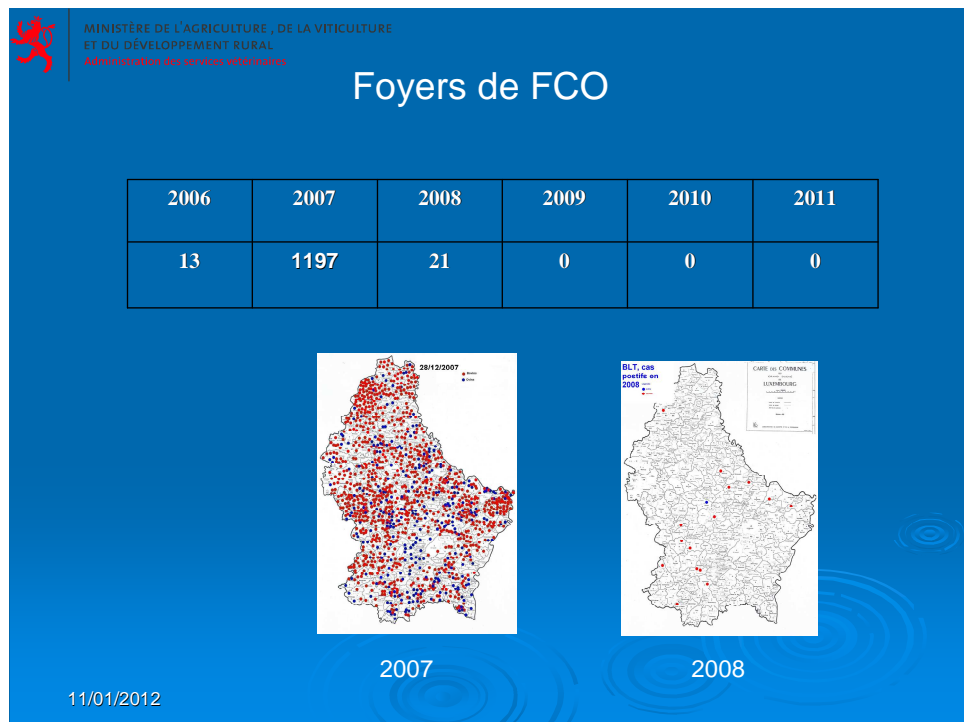
L'année 2011 a été caractérisée par une surveillance renforcée destinée à prouver qu'après 2009 et 2010, cette maladie avait définitivement disparu de nos cheptels.

En effet après l'année 2007, caractérisée par une véritable épidémie, l'année 2008 avec encore 21 nouveaux cas, les années 2009, 2010 et 2011 n'ont heureusement pas permis de mettre en évidence le virus de la fièvre catarrhale.

Le fait d'avoir pu prouver l'absence de circulation virale pendant 3 ans consécutifs, a permis au Luxembourg de retrouver le statut indemne par rapport à la FCO avec comme conséquence un allègement des conditions de commercialisation des ruminants.

Les campagnes de vaccination obligatoires en 2008 et 2009 ont largement contribué à limiter la dispersion et le maintien de maladie exotique dans nos troupeaux.

Du point de vue européen, il faut noter que l'évolution de la situation est semblable dans les pays du BENELUX et en Allemagne, mais que par contre en France et dans d'autres pays au sud de l'Europe la maladie persiste toujours.



CHAPITRE IV

A. SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

La sécurité des denrées alimentaires n'est pas seulement une priorité du Gouvernement, mais répond également à une attente du consommateur.

La nouvelle réglementation communautaire relative à la sécurité alimentaire met en évidence les principes de précaution, de responsabilité et de traçabilité en termes de production et de fabrication des denrées alimentaires alors que l'information des consommateurs en devient partie intégrante.

Dans l'esprit du suivi intégré des denrées alimentaires d'origine animale de l'étable à la table, il s'agit de la part de l'Administration des Services Vétérinaires d'assurer non seulement le statut sanitaire du cheptel national au niveau de la production primaire, mais de surveiller également les procédures et l'infrastructure des établissements actifs dans le secteur agro-alimentaire.

Cette approche intégrée implique le contrôle des quelque 50 fermes vendant et transformant des produits alimentaires provenant de leur propre production d'animaux, des quelques 200 boucheries et points de vente ainsi que des établissements agréés.

1. LE CONTROLE DES ÉTABLISSEMENTS

Suite à la réorganisation de l'Administration des Services Vétérinaires, la division « Santé Publique », comprenant 4 vétérinaires officiels, effectue ces contrôles en commun avec des vétérinaires officiels affectés aux 3 abattoirs agréés au Luxembourg.

Les contrôles consistent dans la surveillance et l'appréciation de différents paramètres.

Au niveau des locaux individuels sont pris en considération l'état d'entretien et de nettoyage des infrastructures, des équipements et du matériel.

Au niveau de la production, les paramètres contrôlés peuvent être regroupés comme ci-dessous:

- gestion et hygiène du personnel;
- procédures de fabrication et de surveillance des produits et de l'entreprise.

En 2011, il a été procédé, en dehors du contrôle continu des établissements agréés, à 259 visites de contrôle dans 228 établissements.

Concernant les résultats de contrôle des locaux, le nombre de locaux qui ne sont pas conformes a diminué de 5% par rapport à 2010. Le mauvais rangement des locaux représente 20% des remarques. Les problèmes les plus nombreux en relation avec le rangement se situent au niveau des frigos de stockage (25%), ce qui est une légère amélioration par rapport à 2010. Dans les locaux de production, il n'y a pas de changements par rapport à l'année 2010 (21%). Par contre dans les locaux de stockage du matériel accessoire, dans les vestiaires et les sanitaires, le désordre a légèrement augmenté. Nous constatons donc qu'il reste des progrès à faire, car il est essentiel de prévenir la contamination croisée des produits en respectant une séparation des produits suivant le risque de contamination. Le fait que le pourcentage global des non-conformités au niveau du rangement ait diminué, s'explique en grande partie par l'introduction d'un nouveau critère d'évaluation lié aux locaux individuels pour apprécier spécifiquement la manipulation conforme et le stockage correct, y compris les températures des denrées alimentaires dans chaque local.

Les déficiences en relation avec l'entretien de l'équipement et de l'infrastructure des locaux représentent 36% des remarques. Ces déficiences se situent essentiellement dans les salles de productions. 20% des non-conformités constatées lors du contrôle des différents locaux concernent le nettoyage. Un gros effort reste à faire pour le nettoyage de l'équipement des salles de production et pour le nettoyage de l'infrastructure des frigos de stockage.

Concernant les remarques relatives à la maîtrise et à la documentation de la production, deux tiers des entreprises sont conformes ou n'ont plus qu'un point ou deux à améliorer. On constate une nette amélioration au niveau des entreprises ne présentant plus aucune déficience. Malheureusement un quart des entreprises présentent encore de nombreuses déficiences à ce sujet. (Figure 1).

Le détail des déficiences est représenté par la Figure 2. Les déficiences les plus nombreuses concernent la gestion des sous-produits, l'étiquetage, la documentation de la production, le contrôle de l'eau, la lutte contre les nuisibles et le plan de nettoyage.

Figure 1

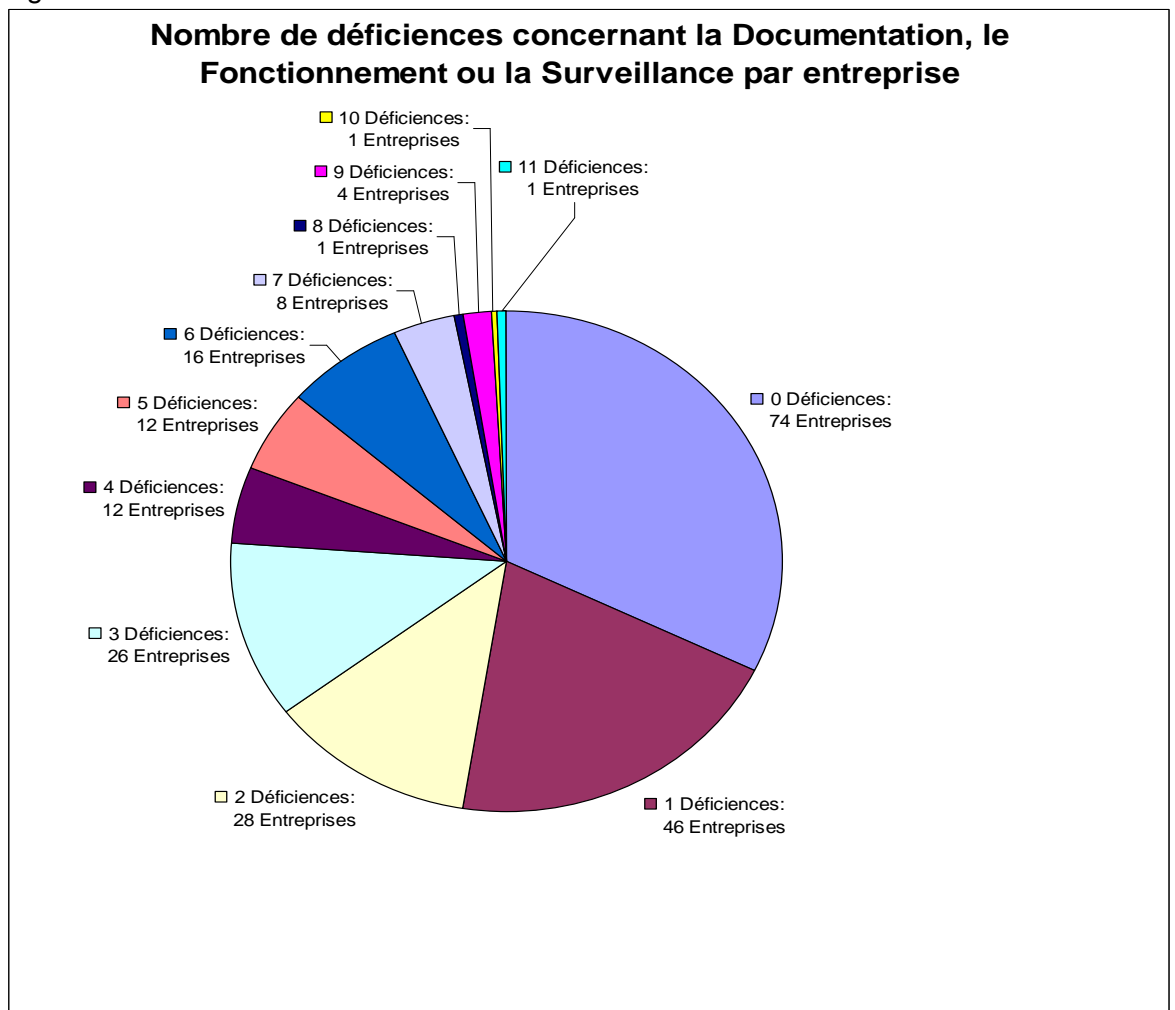
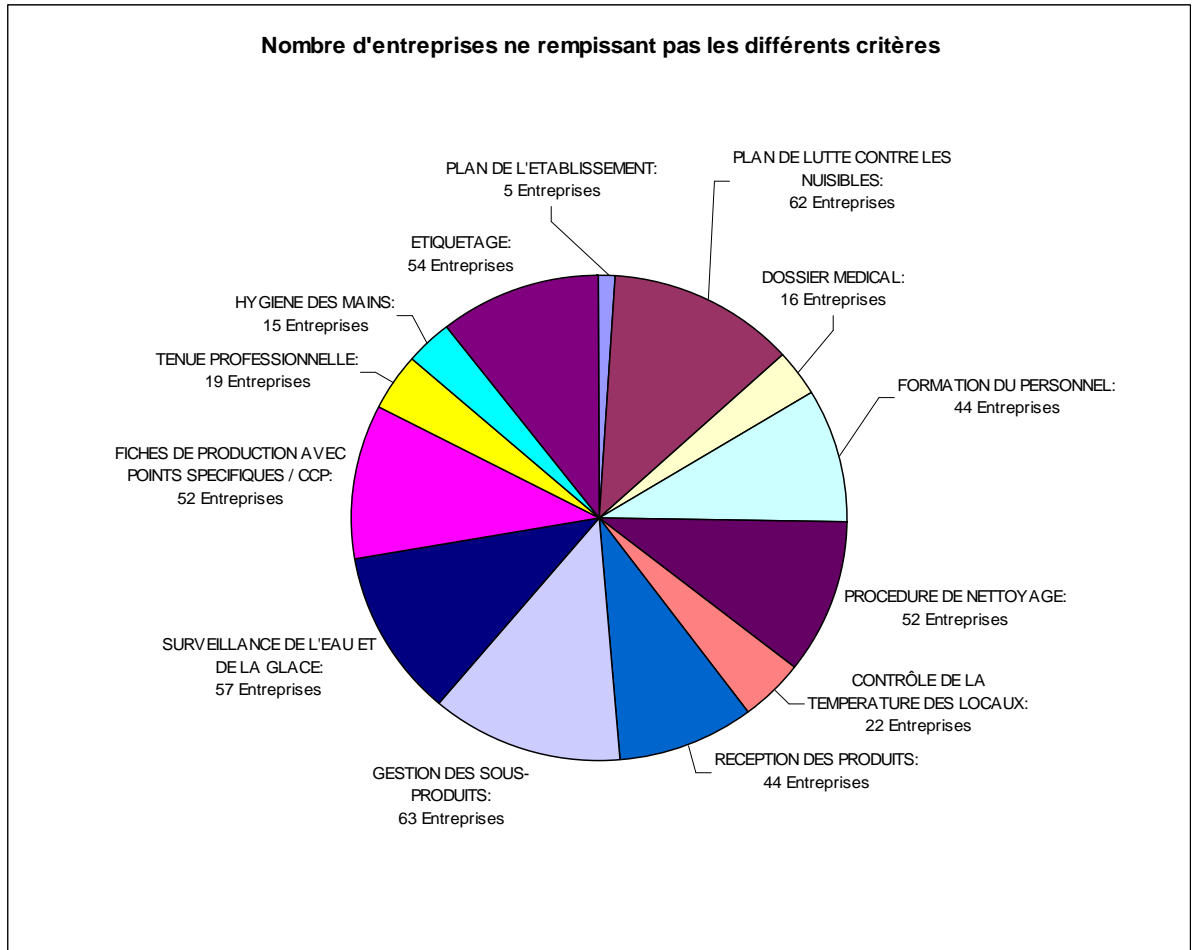


Figure 2



2. Prélèvements d'échantillons

Dans 122 établissements, 852 échantillons ont été prélevés en vue de la recherche de germes pathogènes (*Listeria monocytogenes*, *Salmonella*, *Escherichia Coli* O:157 H:7, *Clostridium perfringens*, *Campylobacter*, *Staphylocoques*) et de germes contaminants (*Escherichia Coli*). Sur les 852 échantillons, 6542 analyses ont été effectuées par le laboratoire de médecine vétérinaire. Aucun *E. Coli* O:157 H:7 n'a été isolé.

Nous remarquons que la fréquence de *Salmonelles* reste stable par rapport à l'année précédente en ce qui concerne la volaille, mais a malheureusement augmenté dans les produits composés de viande de porcs et de bovins.

La mise en évidence de *Campylobacters* reste aussi stable par rapport à l'année précédente et on les retrouve essentiellement sur de la viande fraîche de volaille. Il faut donc accorder une grande attention à ces produits et éviter la contamination croisée de ces produits vers d'autres denrées alimentaires. Comme ces bactéries sont sensibles à la chaleur, il est conseillé de ne consommer la viande de volaille qu'à l'état cuit.

Les germes de *Listeria*, *Staphylocoques* et *E. Coli* ont été isolés plus fréquemment, mais en très faibles quantités. De ce fait, ces germes ne représentent qu'un faible risque pour la santé publique si toute multiplication ultérieure est évitée par un strict respect de la chaîne du froid. Il faut donc insister sur l'importance du respect de la chaîne du froid ainsi que sur une surveillance permanente de l'hygiène et des bonnes pratiques de fabrication.

3. Le contrôle de l'étiquetage de la viande bovine

Le contrôle de l'étiquetage de la viande bovine est réalisé par l'Administration des Services Vétérinaires et l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture conformément à l'article 12 du règlement grand-ducal du 8 janvier 2008 fixant certaines modalités d'application du Règlement (CE) no 1760/2000 du Parlement européen et du Conseil du 17 juillet 2000 en ce qui concerne l'étiquetage de la viande bovine et des produits à base de viande bovine et du Règlement (CE) no 700/2007 du Conseil du 11 juin 2007 relatif à la commercialisation de la viande issue de bovins âgés de douze mois au plus.

En 2011, 15 échantillons de viande bovine ont été prélevés dans les établissements agréés et dans la vente de détail au consommateur final (boucherie et point de vente). Ces échantillons ont été soumis à un test ADN afin de vérifier la concordance entre les morceaux de viande et les prélèvements d'oreilles correspondants conservés à l'abattoir.

Sur les 15 échantillons, la concordance a été constatée pour 11 échantillons. Les 4 échantillons non-conformes provenaient tous de la vente au détail.

4. La surveillance de la prévalence des salmonelles chez les volailles

La réglementation communautaire sur les zoonoses, et plus spécifiquement sur les salmonelles, prescrit des programmes de surveillance à tous les stades pertinents de la production, de la transformation et de la distribution dans l'objectif de réduire la prévalence et le risque que les salmonelles représentent pour la santé publique. Ces programmes de surveillance concernent actuellement les poules pondeuses et les poulets de chair.

Au niveau de la production primaire, 218 analyses ont été réalisées chez les poules pondeuses ; pour les poulets de chair, il y en avait 120.

Les résultats sur les volailles sont en général favorables.

5. Les animaux de boucherie

A) TOTAL des animaux abattus dans les abattoirs

	2008	2009	2010	2011
gros bovins	24923	24787	24626	23557
veaux	1680	1354	1177	1195
porcs	95366	93710	91974	91679
porcelets	45991	42055	42443	39765
chevaux	27	29	34	35
ovins	1481	2215	1957	2000
caprins	316	458	344	310
autruches	142	151	180	183
TOTAL	169926	164759	162735	158724

B) TOTAL des animaux abattus chez les agriculteurs pratiquant l'abattage à la ferme

	2008	2009	2010	2011
bovins	269	35	46	37
veaux	258	126	115	141
porcs	2570	1419	1239	1254
porcelets	5910	5856	5875	5553
ovins/caprins	670	43	42	538
chevaux	2	0	1	0
volailles	34529	28888	30992	34439
lapins	755	1541	1067	867
TOTAL	44963	37908	39377	42829 *

* Les animaux abattus auprès de l'établissement Niessen figurent désormais dans les statistiques des animaux abattus dans les abattoirs agréés

INSPECTION DU GIBIER DANS LES CENTRES DE COLLECTE EN 2011

cerfs	315
chevreuils	2090
sangliers	1564
daims	49
mouflons	7

RÉSULTATS DE L'INSPECTION DES VIANDES EN 2011

SAISIES

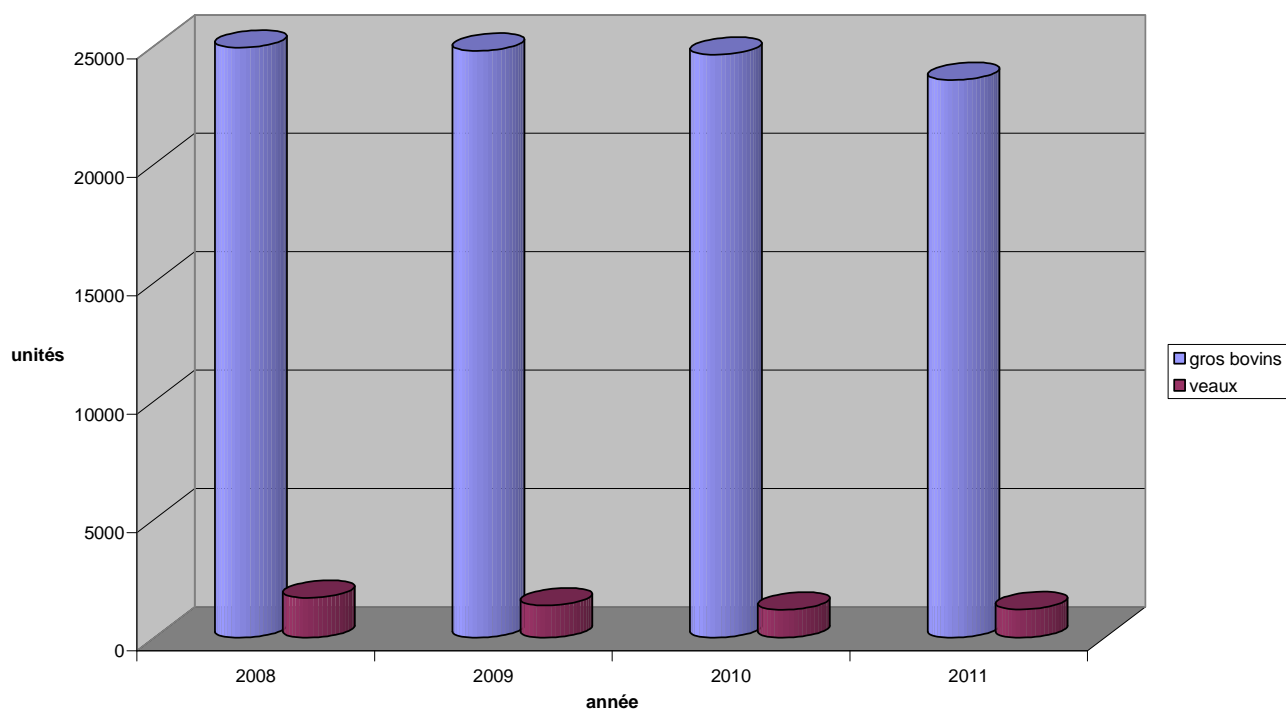
1) ABATTOIRS

	<u>nombre de carcasses saisies</u>	<u>cadavres</u>
gros bovins	62	3
veaux	1	2
porcs	309	90
porcelets	323	26
ovins/caprins	5	0
chevaux	0	0
TOTAL	700	121

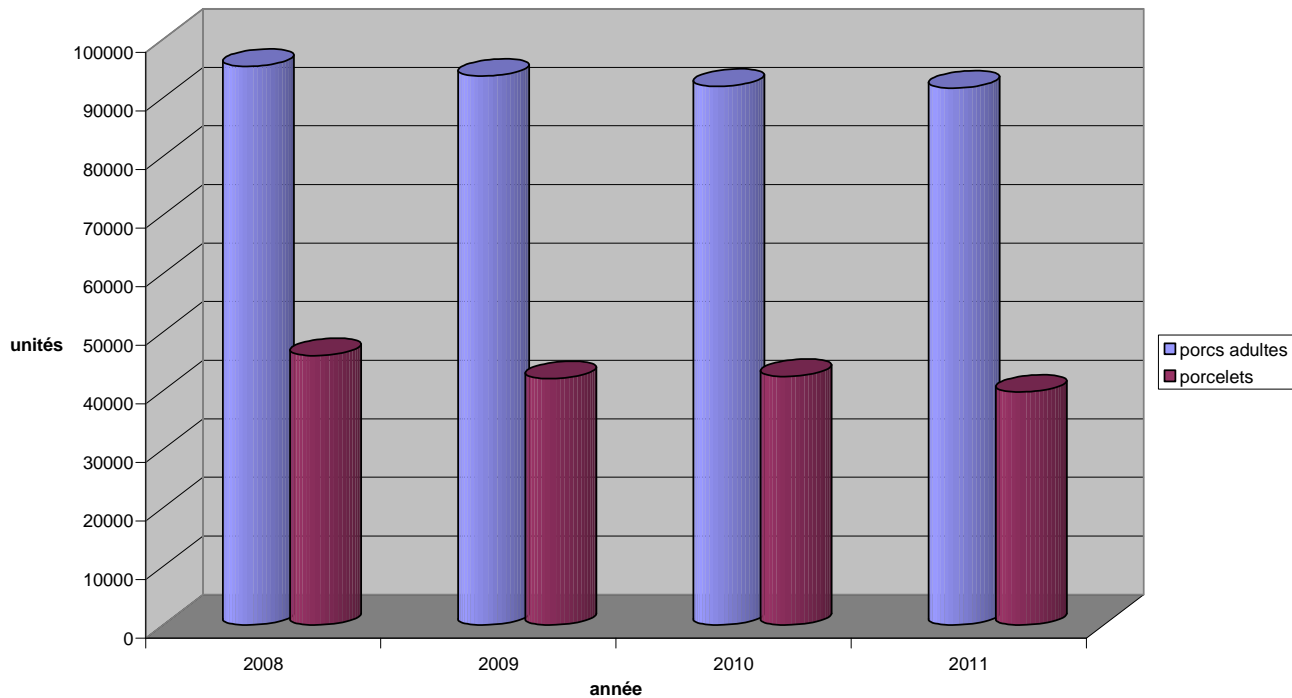
2) AGRICULTEURS avec autorisation d'abattage à la ferme

	<u>nombre de carcasses saisies</u>	<u>saisies partielles</u>
bovins adultes	0	0
veaux	0	0
porcs	0	0
porcelets	1	13 foies
ovins/caprins	0	0
volailles	76	0
lapins	0	0
TOTAL	77	13 foies

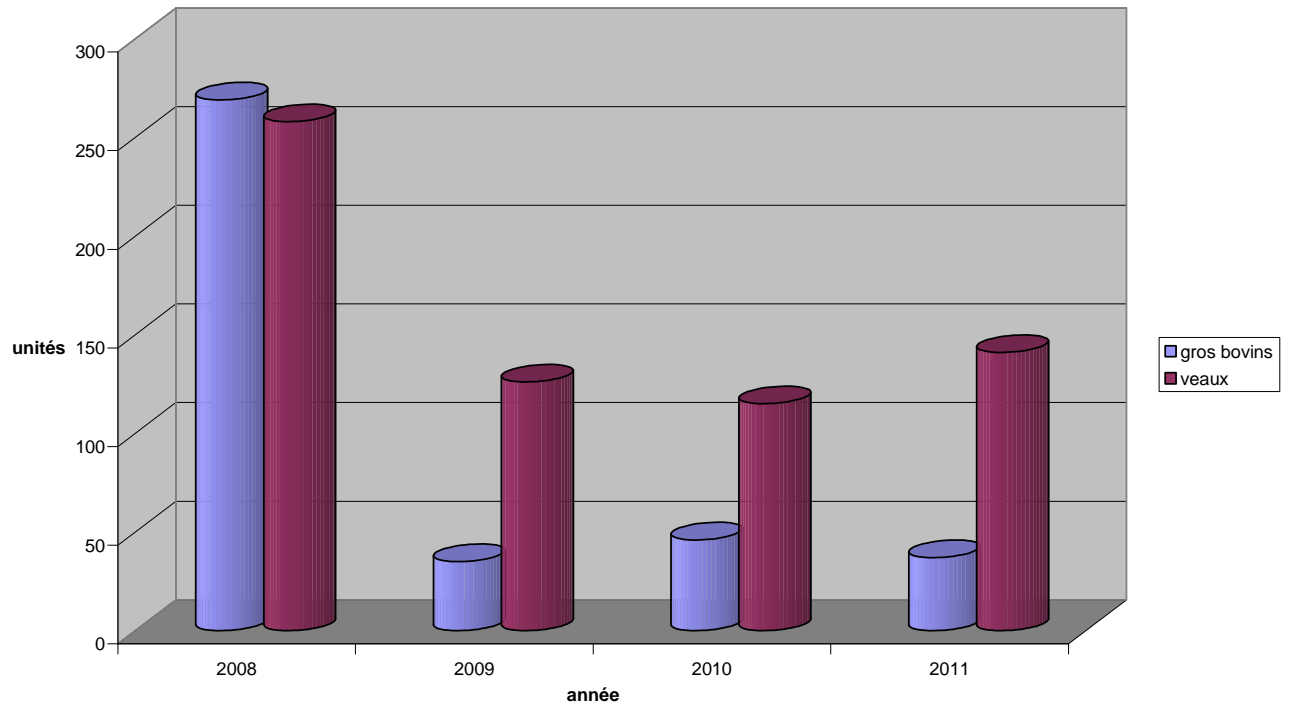
Bovins adultes et veaux abattus dans les abattoirs



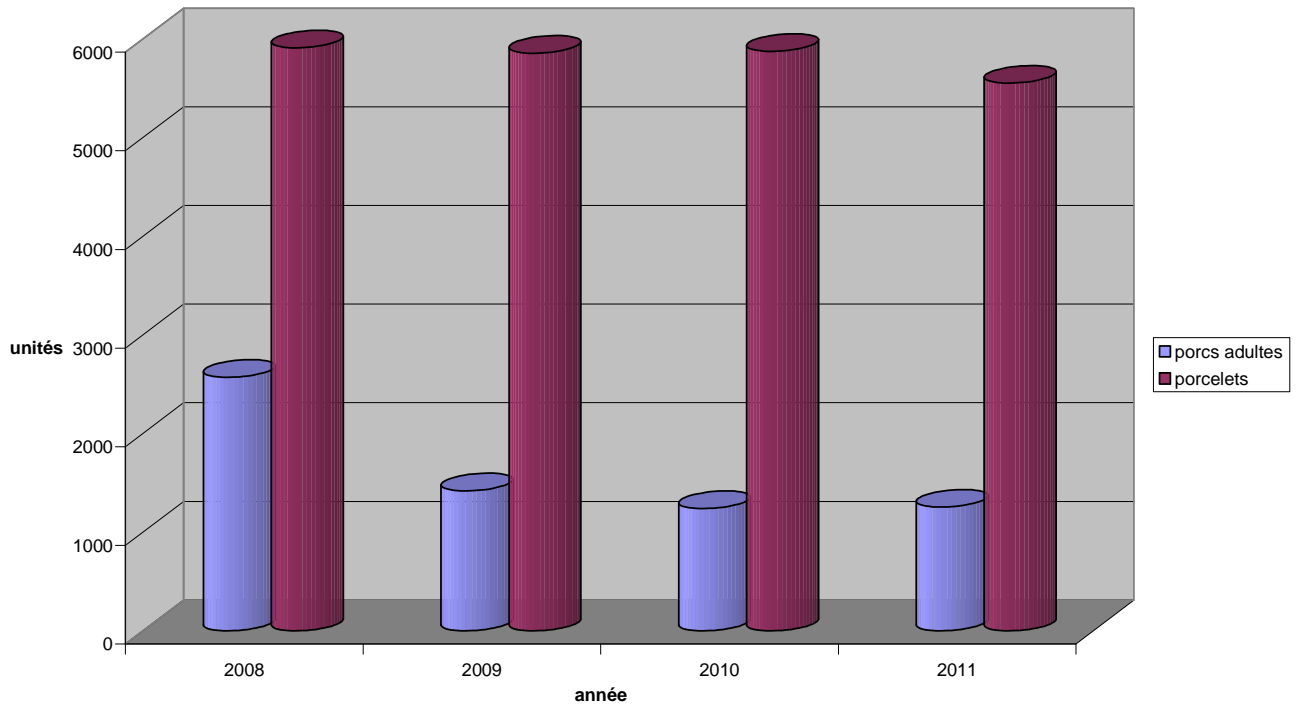
Porcs adultes et porcelets abattus dans les abattoirs



Bovins adultes et veaux abattus chez certains agriculteurs



Porcs adultes et porcelets abattus chez certains agriculteurs



B. L'ORGANISME POUR LA SÉCURITÉ ET LA QUALITÉ DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE (O.S.Q.C.A)

En 2011 le fonctionnement de l'OSQCA était assuré par 3 membres à tâche complète dont 2 agents dépendent directement de la direction du ministère de la Santé et dont 1 fonctionnaire y est délégué par l'administration des services vétérinaires. L'OSQCA compte 1 membre à tâche partielle qui est détaché de l'administration des services techniques de l'Agriculture. Une révision des besoins en ressources humaines de l'OSQCA est nécessaire pour assurer ses tâches après le départ en 2009 et 2010 de 3 agents à tâche partielle pour d'autres missions.

En avril 2011, l'OSQCA a déménagé du bâtiment situé au 6, Boulevard Royal dans l'Ancien Hôtel de la Monnaie au 6, rue du Palais de la Justice, toujours à Luxembourg.

Le plan pluriannuel de contrôle de la chaîne alimentaire (MANCP) et son rapport annuel intégré exigés par le règlement (CE) n°882/2004, sont réalisés par l'OSQCA qui met à jour le modèle des années précédentes à l'aide des informations reçues des administrations compétentes pour les contrôles officiels. Le document principal du MANCP ainsi que plusieurs fiches sur les systèmes de contrôle en place ont été actualisés en 2011. Ce plan est accessible au public sur le site www.securite-alimentaire.lu. Le rapport annuel, intégré des contrôles officiels 2010, regroupe tous les contrôles réalisés dans le cadre du règlement (CE) 882/2004 ; il a été finalisé et envoyé à la Commission européenne en décembre 2011.

L'OSQCA est le gestionnaire du système d'alerte rapide pour l'alimentation humaine et animale (RASFF) de la Commission européenne au Luxembourg. En 2011, un total de 3712 notifications ont été transmises dont 617 étaient des alertes et 1815 des rejets aux frontières. Aux notifications originales s'ajoutent 700 informations « pour attention », 550 informations « pour suivi » et 30 « simples » informations.

Les notifications de la Commission européenne concernant le marché du Luxembourg reçues par l'OSQCA ont été transférées après une première évaluation du risque aux administrations compétentes concernées qui s'adressent aux exploitants pour prendre les mesures nécessaires et en assurer le suivi. On compte 52 notifications de produits provenant du marché européen. Aucune notification concernant directement l'importation de produits au Luxembourg en 2011 n'a été issue. Le Luxembourg a reçu 2 informations « simples » ainsi que 5 informations « pour attention » par le RASFF. Les activités RASFF ont été accrues lors de la crise de l'EHEC en Europe pendant laquelle de maintes conférences téléphoniques et courriers électroniques avec la Commission et les Etats membres ont été assurés par l'OSQCA.

En contre-partie les différentes administrations luxembourgeoises ont déclenché 25 notifications « originales » du Luxembourg vers le RASFF via l'OSQCA : 18 notifications « originales », 5 informations « de suivi » et 2 informations « simples ».

On peut noter l'évolution suivante en ce qui concerne les notifications « originales » luxembourgeoises depuis 2005 :

Luxembourg	2005 : 7	2006 : 7	2007 : 10	2008 : 11	2009 : 16	2010 : 23	2011 : 25
------------	----------	----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

Dans sa mission de point de contact national du Luxembourg en matière de sécurité alimentaire pour la Commission européenne et en tant que point focal pour l'EFSA (European food safety authority), l'OSQCA a répondu à une multitude de demandes d'information de la Commission et de l'EFSA après concertation avec les administrations nationales. Il est l'interlocuteur-coordonateur entre les instances internationales, les ministères, les administrations, les services ou les organisations scientifiques concernés.

Une autre mission de l'OSQCA est la coordination de la formation continue des agents chargés à procéder aux contrôles officiels. Ceci implique des formations au niveau national en collaboration avec l'INAP. Ainsi ont été organisées 4 formations spécifiques s'étendant entre 1 et 6 jours pour les agents de contrôle officiel. L'OSQCA a également collaboré à la mise en place de formations prévues par les administrations destinées aux exploitants du secteur alimentaire ; ces formations sont assurées par les agents des administrations chargés de la mise en œuvre des systèmes de contrôle respectifs. Au niveau européen, où l'OSQCA fonctionne comme point de contact pour le programme « Better Training for Safer Food (BTSF) » qui est géré par la Commission européenne et l'Agence exécutive pour la Santé et les Consommateurs (EAHC), 36 agents du contrôle officiel luxembourgeois ont participé à 18 formations différentes.

L'Office alimentaire et vétérinaire (OAV) de la Commission européenne a réalisé trois missions d'audit (specific / thematic audits) sur les systèmes de contrôles officiels en place au Luxembourg. L'OSQCA a assuré les échanges d'informations entre les différents acteurs, accueilli les inspecteurs de l'OAV et assumé le rôle de premier interlocuteur lors des réunions.

La première évaluation de l'OAV en janvier portait sur les systèmes de contrôles officiels de la production de viande et de produits de volaille et les programmes de contrôles nationaux des salmonelles dans certaines populations de volailles. En juin l'OAV se concentrait sur les contrôles des résidus et des contaminants dans les animaux vivants et leurs produits ainsi que le contrôle de la distribution des médicaments vétérinaires et de l'identification des équidés. La dernière visite de l'OAV en décembre faisait fonction d'audit général de suivi (general follow up audit) visant à évaluer les systèmes de contrôle de la sécurité alimentaire au Luxembourg sur tous les résultats d'audit recueillis par l'OAV en 2010 et de 2011.

Les membres de l'OSQCA ont représenté le Luxembourg à diverses réunions auprès de la Commission européenne, de l'OAV et de l'EFSA lors de groupes de travail ayant trait à la sécurité de la chaîne alimentaire. Il a aussi représenté le Luxembourg dans des réunions BENELUX.

On peut noter notamment les réunions relatives à la *révision du règlement CE 882/2004, au plan de contrôle national pluriannuel (MANCP), aux systèmes d'audits nationaux des administrations compétentes, au système d'alerte rapide RASFF et au programme « Better Training for Safer Food ».*

L'OSQCA est représenté auprès de l'EFSA pour prendre part aux réunions des points focaux de l'EFSA et à celles traitant l'*EFSA-IEP* (information exchange platform). D'autres groupes de travail visités auprès de l'EFSA portent sur l'élaboration d'une *base de données pan-européenne sur les habitudes de consommation de denrées alimentaires*, sur la mise en place de la « *crisis preparedness de l'EFSA* », sur l'élaboration des « *methods and principles on risk assessment activities* » et sur la discussion sur les « *chemical occurrence data* ».

Sur le plan national, des réunions sont organisées par l'OSQCA en groupes de travail dans le but de renforcer la collaboration entre les administrations impliquées dans le contrôle de la chaîne alimentaire. Ces groupes de travail sont composés de membres de l'OSQCA et de représentants des administrations concernées par le sujet traité. Les sujets et les projets qui en découlent sont fixés sur demande ou par des échanges inter-administratifs dans des groupes de travail. Une réunion du groupe de travail « foires et marchés » a été convoquée.

Par ailleurs le comité de pilotage, composé de membres de l'OSQCA et des directeurs et / ou des chefs de service des administrations compétentes, s'est réuni à 3 reprises pour discuter des priorités actuelles, des stratégies à adopter et des activités de contrôle.

L'OSQCA a donné des avis sur 4 questions touchant à la sécurité alimentaire aux ministères et administrations intéressés ainsi qu'au Parlement luxembourgeois.

Le quatrième colloque « La sécurité dans mon assiette » a été organisé en mai 2011 par l'OSQCA. Au cours de cette journée des actualités scientifiques dans le domaine de la sécurité alimentaire, des nouveautés dans l'organisation des contrôles officiels ainsi que le rôle de l'EFSA, sa présence et ses moyens dans les Etats membres ont été présentés. L'OSQCA a invité des représentants de la Commission européenne, de l'EFSA, des points focaux transfrontaliers et divers experts. Le colloque était bien visité de la part des administrations, des laboratoires, des exploitants et des centres de recherche publics impliqués dans la chaîne alimentaire. Il a permis de nombreux échanges entre les experts des différents secteurs actifs pour la sécurité alimentaire.

Tout au long de l'année l'OSQCA a également tenu à jour son portail internet www.securite-alimentaire.lu. L'OSQCA a traité ou redirigé vers les administrations compétentes toutes les réclamations, plaintes et demandes d'informations de citoyens en relation avec la sécurité alimentaire réceptionnées via un formulaire en ligne sur le site internet. Des fiches informatives pour le secteur ont également été publiées sur le site. En cas d'incidents alimentaires, le portail internet sert de plus en plus de plateforme importante où les administrations peuvent insérer leurs informations destinées au public.

CHAPITRE V

MOUVEMENTS INTERNATIONAUX

A. Échanges intracommunautaires d'animaux vivants

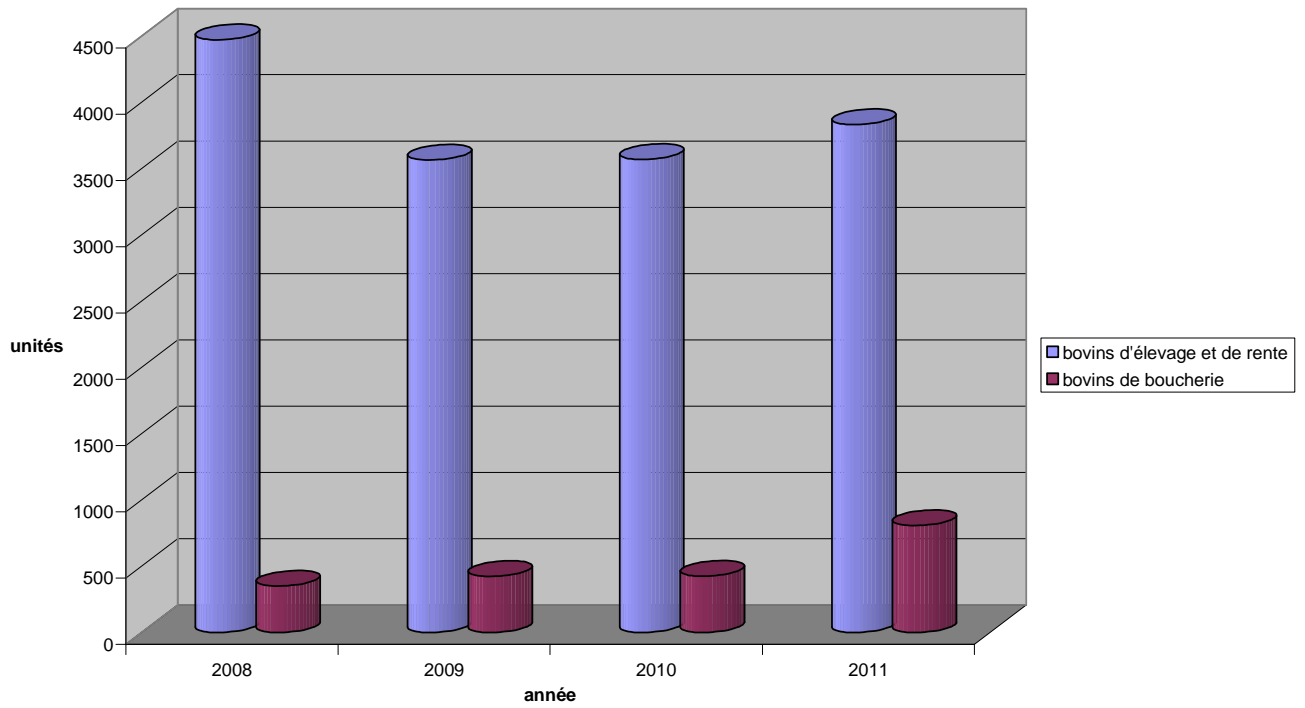
INTRODUCTIONS en provenance des pays de l'U.E.

espèce d'animaux	2008	2009	2010	2011
bovins d'élevage et de rente	4471	3565	3569	3832
bovins de boucherie	350	423	425	807
porcs d'élevage et de rente	67570	60142	65502	69574
porcs de boucherie	46324	42368	49352	43358
chevaux	93	94	258	226
ovins	266	672	313	349
caprins	518	1813	219	245
volailles	156062	144619	153553	248886

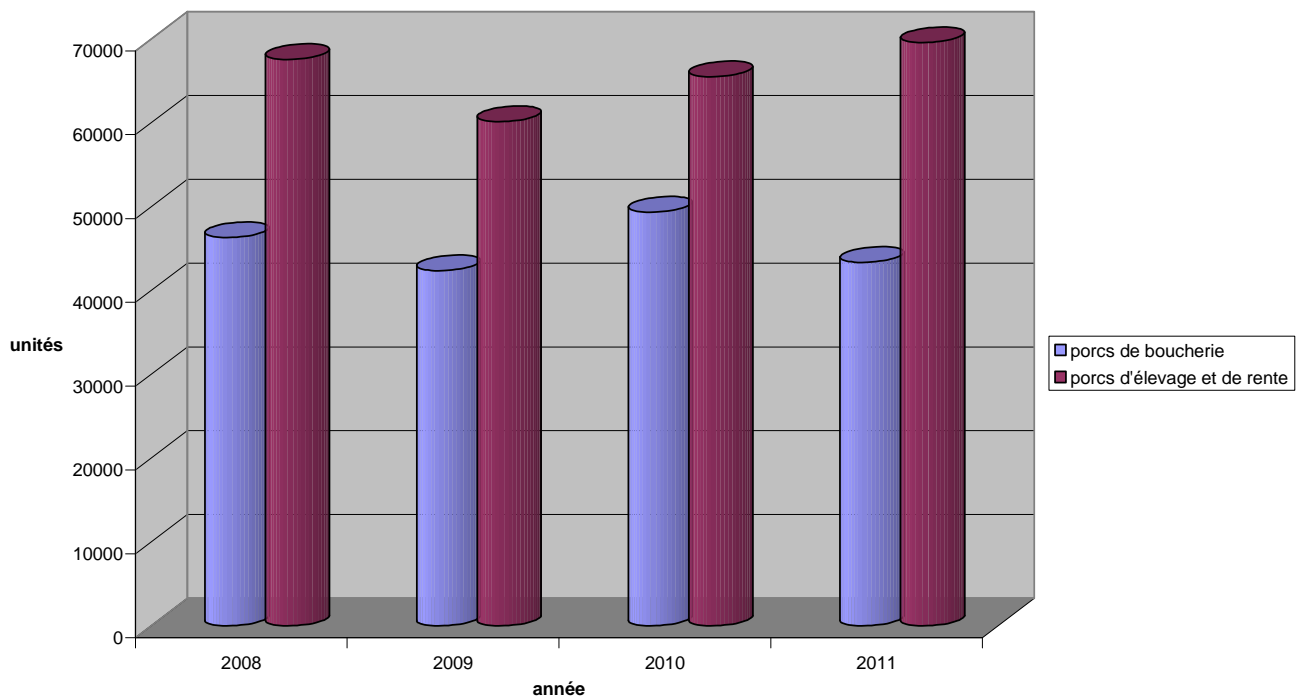
ECHANGES à destination des pays de l'U.E.

espèce d'animaux	2008	2009	2010	2011
bovins d'élevage et de rente	5190	5775	4459	4894
bovins de boucherie	19166	20875	19706	24013
veaux	10526	12306	14698	14886
porcs d'élevage et de rente	230	292	483	1317
porcs de boucherie	57440	53061	72794	74465
porcelets	12149	16549	17383	14444
chevaux	66	76	276	193
ovins	773	318	489	1038
caprins	327	280	390	804
lapins	1993	0	1018	440
autruches	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
volailles	75817	92172	94869	90843
autres	6881	2445	n.d.	n.d.

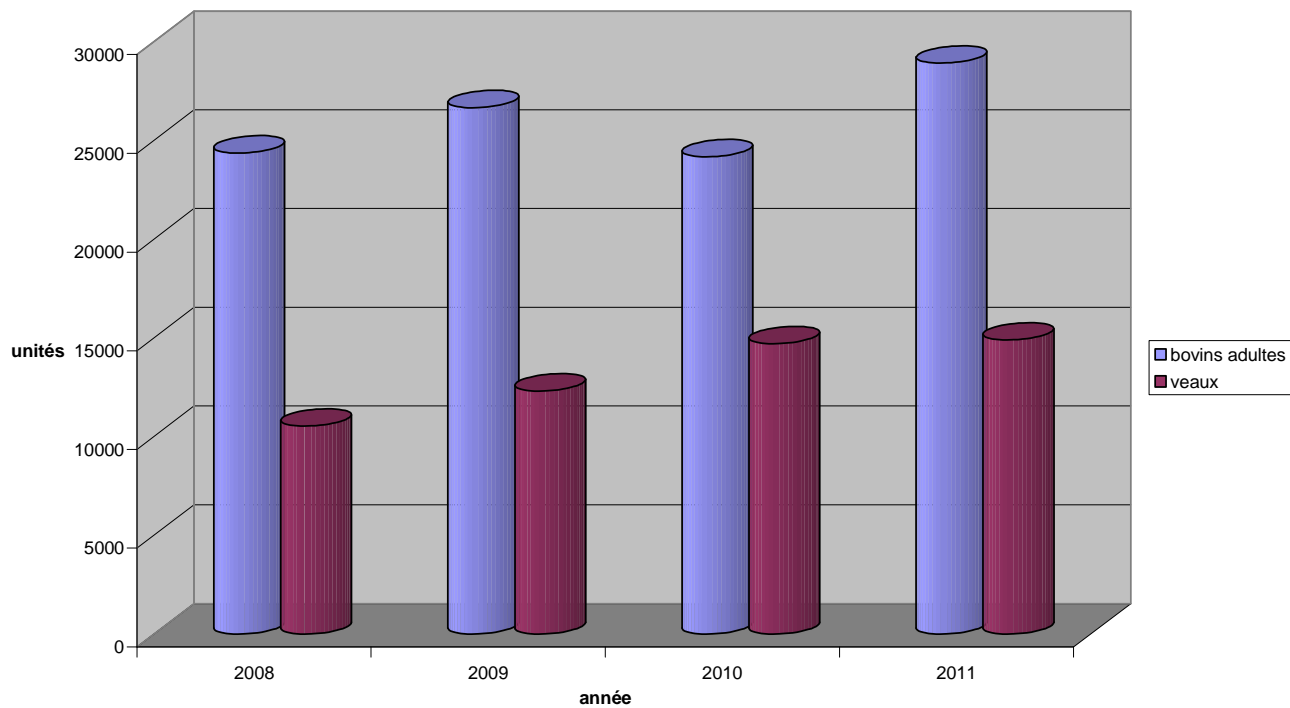
Introduction de bovins d'élevage et de rente et de boucherie



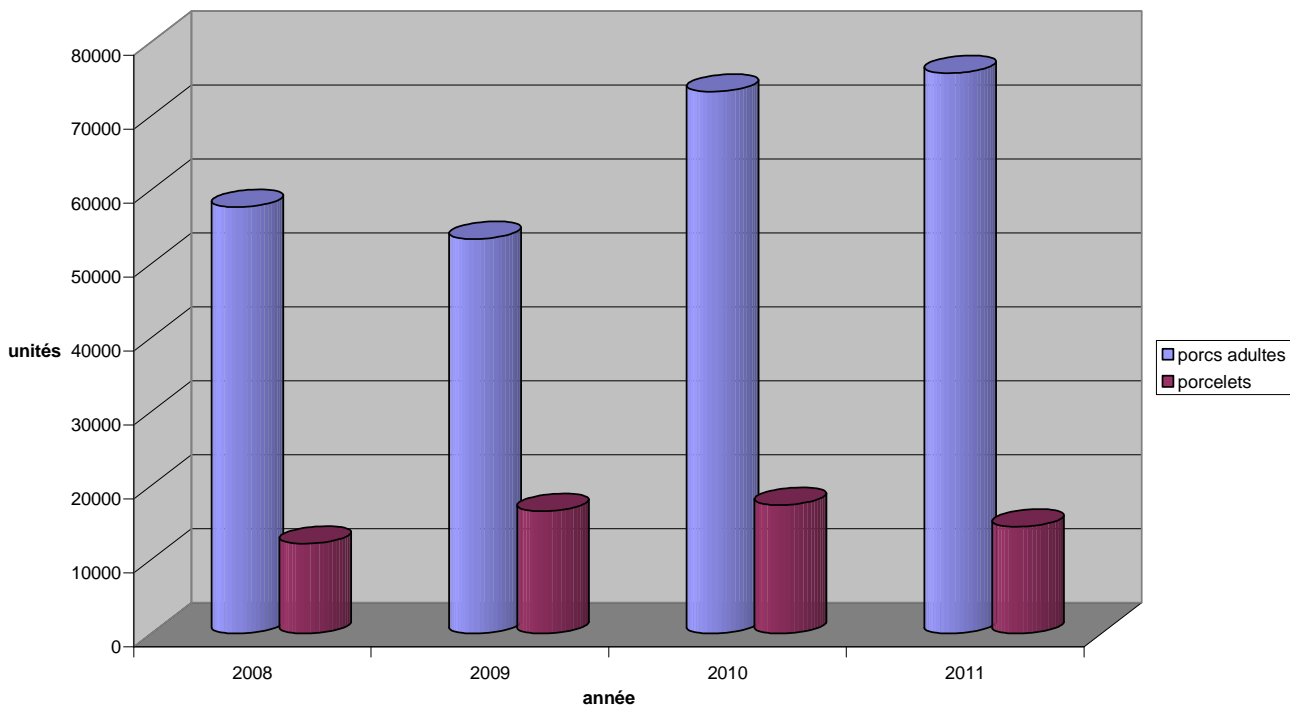
Introduction de porcs d'élevage et de rente et de boucherie



Echanges de bovins adultes et de veaux



Echanges de porcs adultes et de porcelets



B. Importations et exportations d'animaux vivants et de produits d'animaux

Le seul point d'entrée pour les importations en provenance des pays tiers est l'aéroport de Luxembourg (CargoCenter).

Les contrôles des importations d'animaux vivants et des produits d'animaux s'effectuent au niveau du poste d'inspection frontalier (P.I.F.) par les vétérinaires de l'Administration des Services Vétérinaires.

I. Animaux vivants

Animaux	Nombre de lots	Nombre d'animaux
Chevaux	588	588
Mini chevaux	55	65
Ânes	3	3
Mini ânes	14	23
Poneys	3	3
Bovins	3	39
Suidés	52	2816
Poissons tropicaux	9	44500
Carnivores	1	52
Tigres	1	3
Hyène	1	1
Chiens	4	4
Chats	1	2
Rongeurs	1	918
Autres mammifères	1	40
Total	737	

II. Produits d'origine animale

<u>Catégorie</u>	<u>Nombre de lots</u>
Viande équine	271
Viande de bison	96
Viande de gibier	8
Viande bovine	1
Filets de poissons	106
Caviar	5
Poissons séchés	1
Boyaux salés	72
Propolis	1
Pâtes de crevettes	1
Sauces préparées	3
Additifs alimentaires	1
Trophées	342
Sperme bovin	38
Embryons bovins	5
Poudre de foie	1
Aliments pour chiens et chats	1
Additifs alimentaires pour chats	1
Glandes pulvérisées	1
Poils de chèvres	1
Total :	956

IMPORTATIONS AU PIF				
	Nombre total de lots	Lots rejetés	Nombre d'analyses	Nombre de lots en transit
Température ambiante	79	1	8	
Réfrigéré	487	1	64	
Congelé	0	0	0	
Total consommation humaine :	566	2	72	
Température ambiante	347	3	0	4
Réfrigéré	0	0	0	
Congelé	43	0	0	
Total non-consommation humaine :	390	3	0	
Total produits :	956	5	72	4
Ongulés	55			24
Équidés	663		11	46
Autres	19		0	0
Total animaux vivants :	737		11	70

STATISTIQUES PLURIANNUELLES								
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Produits animaux								
HC	1264	704	701	827	807	779	574	566
NHC	1212	508	913	941	850	732	576	390
Total	2476	1212	1614	1768	1657	1511	1150	956
Animaux vivants								
Ongulés	19	22	31	15	29	85	70	55
Équidés	909	930	485	681	627	505	527	663
Autres	48	107	66	87	101	115	53	19
Total	976	1059	582	783	757	705	650	737
Total des lots	3452	2271	2196	2551	2414	2216	1800	1693

Saisies de produits d'origine animale destinés à la consommation humaine à l'Aérogare de Findel/Luxembourg

En 2011, l'Administration des Douanes et Accises a procédé à 125 saisies de colis illégaux de produits d'origine animale, notamment de :

211 kg de viande et de produits à base de viande ;

83 kg de lait et de produits laitiers ;

68 kg de produits de la pêche.

Tous ces produits ont été éliminés et détruits sous la surveillance de l'Administration des Services Vétérinaires.

C. Le pacage

a) Le pacage en zones étrangères de bétail luxembourgeois

Pendant la bonne saison, le bétail passe dans des pâtures transfrontalières, soit du Grand-Duché de Luxembourg vers les Etats membres avoisinants, soit, le cas échéant, à l'inverse à partir d'autres Etats membres vers le Luxembourg. Ces échanges temporaires se font sous contrôle vétérinaire et se répartissent de la façon suivante :

pays de destination	autorisations accordées	bovins	ovins	chèvres	chevaux
Belgique	71	4.094	20	0	0
France	10	384	0	0	0
Allemagne	9	340	0	0	0
Total	90	4.818	20	0	0

b) Le pacage en territoire luxembourgeois de bétail étranger

pays d'origine	autorisations accordées	bovins	ovins
Belgique	0	0	0
France	1	8	0
Allemagne	1	0	29
Total	2	8	29

A noter qu'au niveau Benelux, un nouveau accord a été élaboré en 2007 dans l'objectif d'améliorer le suivi sanitaire des animaux échangés tout en évitant la surcharge administrative.

CHAPITRE VI

LE BIEN-ETRE DES ANIMAUX

De par la loi, l'Administration des Services Vétérinaires est l'autorité compétente en matière de bien-être animal.

La surveillance du bien-être animal concerne les conditions de détention, de transport et d'abattage des diverses espèces animales.

La surveillance du bien-être des animaux de production se fait partiellement en synergie avec les agents de l'Unité de Contrôle (UNICO) fonctionnant auprès du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, alors que les vétérinaires-praticiens y collaborent par deux visites annuelles des élevages dans le cadre de l'épidémiologie-surveillance.

En 2011, l'Administration des Services Vétérinaires a procédé à 128 visites spécifiques sur 63 exploitations.

CHAPITRE VII

LE CLOS D'ÉQUARRISSAGE

Le centre de collecte intermédiaire du Clos d'Equarrissage au Schwanenthal est géré par la firme RENDAC C.E.S. sur la base d'une convention avec l'État luxembourgeois datée du 11 avril 2011.

Cette société assure à la fois la collecte des cadavres des animaux de production et de compagnie ainsi que les sous-produits provenant du secteur agro-alimentaire.

Dans le cadre des mesures préventives à l'égard des encéphalopathies spongiformes transmissibles, les cadavres d'animaux et les sous-produits ne sont plus réutilisés dans la fabrication de farines animales. Depuis le 1^{er} janvier 2001, les cadavres bovin, ovin et caprin sont systématiquement soumis à un test de détection rapide en matière des encéphalopathies spongiformes transmissibles (bovins âgés > 24 mois, ovins et caprins âgés > 18 mois).

Le tableau ci-après donne un aperçu sur le nombre de cadavres ramassés :

Avortons de bovidés	511
Veaux	10.066
Gros bovins	5.298
Total bovidés :	15.875
Déchets truies/porcelets	1.514
Porcelets	1.882
Porcs	4.166
Truies/verrats	424
Total porcins :	7.986
Divers	1.382
Volailles	423
Ovins & caprins	1.252
Chevaux & poulains	310
Agneaux	1.083

CHAPITRE VIII

REGLEMENTS GRAND-DUCAUX ENTRÉS EN VIGUEUR

- Règlement grand-ducal du 23 octobre 2011 concernant la surveillance et la lutte contre la diarrhée virale bovine et la maladie des muqueuses bovines.
- Règlement grand-ducal du 25 novembre 2011 concernant l'abattage à la ferme des ongulés domestiques provenant de cette exploitation, la fabrication de produits à base de viande et la mise sur le marché de ces viandes et de ces produits.
- Règlement grand-ducal du 6 décembre 2011
 - portant application des articles 26 à 29 du règlement (CE) no 882/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relatif aux contrôles officiels effectués pour s'assurer de la conformité avec la législation sur les aliments pour animaux et les denrées alimentaires et avec les dispositions relatives à la santé animale et au bien-être des animaux ;
 - fixant les montants des taxes visées à l'article 3 de la loi du 28 décembre 1992 réglant l'inspection des viandes et la surveillance des établissements dans lesquels sont traités ou entreposés des viandes ou produits de viandes et modifiant la loi du 29 août 1976 portant création de l'Administration des services vétérinaires et déterminant les modalités de leur perception.

CHAPITRE IX

LE LABORATOIRE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE (LMVE)

L'année 2011 était caractérisée par une activité très importante dans le diagnostic BVD.

Procédure :

- Les échantillons de sang-EDTA sont analysés en pools de 20
- S'ils sont positifs, ils sont subdivisés en 4 pools de 5
- Les positifs restants sont analysés individuellement
- Les biopsies sont analysées en pools de 10
- S'ils sont positifs, ils sont analysés individuellement

Maladie virale diarrhéique bovine/ Maladies des muqueuses (BVD/MD)

Maladie	Espèce	Echantillon	Test	négatif	douteux	positif	Total
BVD	bovin	Sang	ELISA-Ac	1074	17	407	1498
BVD	bovin	Sang	ELISA-Ag	14440	9	279	14728
BVD	bovin	Sang-EDTA	PCR	40934		800	41734
BVD	bovin	biopsies		40895		696	41591
							98053

Proportions des tests PCR/ELISA-Ag :

PCR : 85%

ELISA-Ag : 15%

Peste porcine classique (PPC)

Maladie	Espèce	Echantillon	Test	négatif	douteux	positif	Total
PPC	porcins	Amygdales	PCR	2		0	2
PPC	sangliers	Amygdales		138		0	138
PPC	porcins	Sang	ELISA-Ac	349		0	349
PPC	sangliers	Sang	ELISA-Ac	224	3	2	229

La fièvre catarrhale ovine (FCO)

Maladie	Espèce	Echantillon	Test	négatif	douteux	positif	Total
FCO	bovins	Sang EDTA	PCR	74		2	76
FCO	caprins	Sang-EDTA	PCR	2		0	2
FCO	ovins	Sang-EDTA	PCR	4		0	4
FCO	gibier	Sang-EDTA	PCR	3		0	3

Maladie d'Aujeszky

Maladie	Espèce	Echantillon	Test	négatif	douteux	positif	Total
Aujeszky	porcins	Sang	ELISA	170		1	171
Aujeszky	sangliers	Sang	ELISA	221	20	71	312

Leucose bovine enzootique (LBE)

Maladie	Espèce	Echantillon	Test	négatif	douteux	positif	Total
LBE	bovins	sang	ELISA	603	8	2	613
		lait collecte	ELISA	765	1	2	768

Maedi-Visna.(M.V.)

Maladie	Espèce	Echantillon	Test	négatif	douteux	positif	Total
M.V.	ovins	sang	ELISA	123	0	10	133

Arthrite/encéphalite caprine (AEC)

Maladie	Espèce	Echantillon	Test	négatif	douteux	positif	Total
AEC	caprins	sang	ELISA	3	0	0	3

Brucellose

Maladie	Espèce	Echantillon	Test	négatif	douteux	positif	Total
Brucellose	bovins	Lait collecte	ELISA	798	0	0	798
Brucellose	bovins	sang	ELISA	564	0	2	566
Brucellose	caprins	sang	ELISA	8	0	0	8
Brucellose	ovins	sang	ELISA	114	0	0	114
Brucellose	cervidé	sang	ELISA	1	0	0	1
Brucellose	porcins	sang	BT	164	0	0	164

Remarque:

Les 2 bovins trouvés positifs en ELISA ont été trouvés négatifs en BT et un en SAL

3105 SAL -,BT -

BT -

Para-tuberculose (Ptb)

Maladie	Espèce	Echantillon	Test	négatif	douteux	positif	Total
Ptb	bovins	Sang	ELISA-Ac	11344	60	309	11713
Ptb	caprin	Sang	ELISA-Ac	22		22	44
Ptb	cerf	Sang	ELISA-Ac	1		0	1
Ptb	bovins	lait	ELISA-Ac	29636	275	522	30433
Ptb	bovins	MF	PCR	923	24	392	1339
Ptb	caprins	MF	PCR	12	3	27	42
Ptb	cerf	MF	PCR	0		1	1

Différents agents zoonotiques et des germes de mammites ont été détectés au cours de l'année 2011:

Agent	espèce	Ech.	Test	négatif	positif	Total	Prév	Typage	Nbre
Campylobacter	bovin	MF	Culture	6	11	17	0,55	C.jejuni	2
Campylobacter								C.coli	0
Campylobacter	volaille	MF	Culture	1	1	2		C.jejuni	0
Campylobacter								C.coli	1
Salmonella	volaille	chaussettes	Culture	258	6	264		S. Hessarek	2
Salmonella	volaille	MF	Culture	53	0	53			
Salmonella	volaille	mélange org	Culture	9	0	9			
Salmonella	volaille	poussière	Culture	12	0	12			

Remarque: 11 exploitations de volailles ont été analysées dans le cadre du plan de lutte contre les salmonelles

Agent	espèce	Ech.	Test	négatif	positif	Total	Prév	Typage	Nbre
Salmonella	bovins	mélange org	culture	14	0	14			
Salmonella	caprins	mélange org	culture	4	0	4			
Salmonella	lapins	mélange org	culture	2	0	2			
Salmonella	ovins	mélange org	culture	3	0	3			
Salmonella	porcins	mélange org	culture	2	0	2			
Trichines	porcins	diaphragme	digestion	1963	0	1963			
Trichines	Sangliers		digestion	918	0	918			
Trichines	équins	muscle	digestion	41	0	41			
Trichines	Total			2922	0	2922			

Agents analysés en sous-traitance

Agent	espèce	Ech.	Test	négatif	positif	Total	Prév
Fièvre Q	caprins	lait	PCR	4	1	5	
Fièvre Q	caprins	frottis	PCR	1	0	1	
Fièvre Q	caprins	organes	PCR	0	1	1	
Echinococcus multilocularis	renard	mf	PCR	27	9	36	0,25
Rage	renard	cerveaux	isolement	31	0	31	
Trichines	renard	diaphragme	digestion	26	0	26	

Vu que 3 cas de fièvre Q ont été détectés dans une ferme (3 avortons), il est important d'analyser les cheptels caprins pendant la période de l'agnelage, au moins les avortements. **L'échantillon de choix devrait être le frottis vaginal.**

Les mammites

Bactérie	espèce	Echantillon	Test	Nbre	Prév.	en%
négatif	bovin	Lait	Culture	21	0,124260355	12,5
Contaminations				32	0,189349112	19
Staphylococcus aureus				49	0,289940828	29
Sta. Coagulase négative				17	0,100591716	10
Streptococcus uberis				12	0,071005917	7
Streptococcus agalactiae				1	0,00591716	0,6
Str, dysgalactiae				5	0,029585799	3
Streptococcus D				6	0,035502959	3,6
Streptococcus G				5	0,029585799	3
E.coli				12	0,071005917	7
Levures				9	0,053254438	5,3
Total				169	1	100

Vu le pourcentage important des contaminations constatées lors des analyses, il est impératif de prévenir ces contaminations par des techniques de prélèvements hygiéniques (propres).

Les cultures négatives suspectant des usages préalables non conformes d'antibiotiques rangent au 3^{ème} plan.

Antibiogrammes

Quelques précisions:

Les salmonelles

Liste des antibiotiques		Abbréviation
Amoxicilline+Clavulanate	=	Amo+Cl
Ampicilline	=	Amp
Cefotaxime	=	Cef
Chloramphenicol	=	Chlor
Ciprofloxacine	=	Cipro
Gentamycine	=	Genta
Kanamycine	=	Kana
Nalidixane	=	Nal
Streptomycine	=	Strep
Tétracyclines	=	Tétra
Triméthoprim	=	Trim
Triméthoprime + Sulfamide	=	Trim+sulf
Colistine	=	Col
Sulfonamides	=	Sulf
Neomycine	=	Neo
Florfenicol	=	Flor

Les Campylobacters

Amoxicilline+Clavulanate		Amo+Cl
Ampicilline		Amp
Erythromycine		Eryth.
Ciprofloxacine		Cipro
Chloramphenicol		Chlor
Gentamycine		Genta
Nalidixane		Nal
Kanamycine		Kana
Tétracyclines		Tétra

Les germes Gram+ des mammites

Amoxicilline+Clavulanate		Amo+Cl
Ampicilline		Amp
Gentamycine		Genta
Tétracyclines		Tétra
Triméthoprim		Trim
Penicilline		Pén
Erythromycine		Eryth.
Enrofloxacin		Enro

Les germes Gram- des mammites

Amoxicilline+Clavulanate		Amo+Cl
Ampicilline		Amp
Chloramphenicol		Chlor
Ciprofloxacine		Cipro
Tétracyclines		Tétra
Triméthoprime + Sulfamide		Trim+sulf

Sensible	=	S
Intermédiaire	=	I
Résistant	=	R

A. Les salmonelles

Antibiotique	Germe	S	I	R	Total
Amo+Cl	S. typhimurum	1	2	0	3
Amp		1	0	2	3
Cef		3	0	0	3
Chlor		3	0	0	3
Cipro		3	0	0	3
Genta		3	0	0	3
Kana		3	0	0	3
Nal		2	1	0	3
Strep		0	0	3	3
Tétra		0	0	3	3
Trim		1	0	2	3
Trim+sulf		1	1	0	2
Col		1	1	1	3
Sulf		1	0	1	2
Neo		1	1	0	2
Flor		1	0	0	1
Amo+Cl	S. t. monoph	1	0	1	2
Amp		1	0	1	2
Cef		2	0	0	2
Chlor		2	0	0	2
Cipro		2	0	0	2
Genta		2	0	0	2
Kana		1	1	0	2
Nal		1	1	0	2
Strep		0	0	2	2
Tétra		0	0	2	2
Trim		0	0	2	2
Trim+sulf		1	0	0	1
Col		1	0	1	2
Sulf		0	0	2	2
Neo		1	0	1	2
Flor		2	0	0	2

B. Les Campylobacters

Germe	Antibiotiques	S	I	R	Total
Campylobacter jejuni	Amo+Cl	6	1	3	10
	Amp	6	0	4	10
	Eryth.	10	0	0	10
	Cipro	5	0	5	10
	Chlor	10	0	0	10
	Genta	10	0	0	10
	Nal	5	0	5	10
	Kana	10	0	0	10
	Tétra	10	0	0	10
	Campylobacter coli	Amo+Cl	1	1	0
Amp		2	0	0	2
Eryth.		1	0	1	2
Cipro		0	0	2	2
Chlor		2	0	0	2
Genta		2	0	0	2
Nal		0	0	2	2
Kana		2	0	0	2
Tétra		0	0	2	2

C. Des germes de mammites

Germe	Antibiotiques	S	I	R	Total
Staphylococcus aureus	Amo+Cl	7	0	0	7
	Amp	5	0	1	6
	Genta	5	2	0	7
	Tétra	2	0	0	2
	Trim	1	0	0	1
	Pén	5	1	1	7
	Eryth.	2	0	0	2
	Enro	4	0	0	4
	Streptococcus agalactiae	Amo+Cl	1	0	0
Amp		1	0	0	1
Genta		1	0	0	1
Pén		1	0	0	1
Streptococcus dysgalactiae	Amo+Cl	4	0	0	4
	Amp	4	0	0	4
	Genta	4	0	0	4
	Pén	4	0	0	4
	Enro	1	1	0	2
	Eryth.	0	1	0	1
Streptococcus uberis	Amo+Cl	13	0	0	13
	Amp	13	0	0	13
	Pén	13	0	0	13
E.coli	Amo+Cl	11	0	0	11
	Amp	10	0	0	10
	Chlor	13	0	0	13
	Cipro	13	0	0	13
	Tétra	10	0	0	10
	Trim+sulf	4	0	0	4

LE CONTROLE DES DENRÉES ALIMENTAIRES A BASE DE VIANDE

Le laboratoire de contrôle des denrées alimentaires d'origine animale du LMVE (LMVE-DAV) a été sollicité par des demandes d'analyses concernant des aliments (étude de base BSLM de la Commission Européenne et des agents de santé publique grand-ducaux), des échantillons provenant d'abattoirs et de recherches de substances inhibitrices.

Etude de base de l'Union Européenne sur Listeria monocytogènes

	Listeria mono. recherche	Listeria mono dénombrement *	Activité de l'eau	pH
Positif	6	2	/	/
> limite de détection	/	2	/	/
< critère		0		
Négatif	118	122	/	/
TOTAL	124	124	30	30

* limite de détection 10 germes/g

Matrices analysées : poissons fumés, fromages, produits de charcuterie

Remarque préliminaire: « non réalisé » dans les tableaux qui suivent ci-contre veut dire que ce paramètre n'a pas été recherché pour des raisons pertinentes sur des échantillons auxquels se rapporte le chiffre sous rubrique. En effet, tous les paramètres ne sont pas systématiquement effectués sur chaque échantillon.

Microbiologie des denrées alimentaires à base de viande ou produits de la pêche

	Privés	Inspection Vétérinaire	Autres vétérinaires	DS-Secualim	total
Demandes	4	202	4	1	211
Routine / anomalie	0/4	200/2	4/0	0/1	204/7
Echantillons	4	856	17	2	879
routine/anomalie	0/4	849/7	17/0	0/2	866/13

Il faut y ajouter 7 demandes de ringtests avec 84 échantillons et 147 analyses et 2 demandes internes avec 18 échantillons et 36 analyses.

Détails :

1.A. Germes pathogènes, tests qualitatifs:

Germe recherché	Positif confirmé par culture	négatif	Non réalisé	
Listeria monocytogènes	173	683	18	
EHEC	0	456	418	
Campylobacter	En tout	452	350	
	Dont Campylobacter jejuni			41
	Campylobacter coli			29
	Campylo. jejuni+coli			1
	Campylobacter non typable			1
Salmonella Aliments positif (en culture !):	14 dont : 3 Derby 1 Hadar 1 Infantis 1 Kentucky 1 Thompson 3 typhimurium 1 typhimurium monophasique	855	5	

1.B. Germes en dénombrement (aliments):

Germe recherché	Limite De Détection (germes/g)	Nombre d'échantillons au-delà de la limite de détection	Nombre d'échantillons en-dessous de la limite de détection (=négatifs)	Nombre d'échantillons non dénombrés
Listeria monocytogènes	10	13	843	18
E. Coli	10	229	339	306
Entérobactéries	10	76	211	587
Clostridium perfringens*	10	54	765	55
Staphylococcus aureus*	10	193	642	39
Germes mésophiles	10/(1000**)	231	53	590
Flore lactique	(1000**)	153	127	594

* Norme ISO

** si première dilution à 1000

En résumé : 314 demandes d'analyses, 1105 échantillons analysés, 7130 analyses réalisées

Examens bactériologiques des carcasses suspectes dites « d'abattage d'urgence »

5 écouvillons sur carcasses de porcs ont été testés sur Salmonella, tous ont été négatifs.

Concernant les carcasses avec examen bactériologique, nous avons réalisé 466 analyses sur 34 demandes, soit 99 échantillons de bovins.

Paramètres analysés pour chaque échantillon:

	Salmonella	Substances inhibitrices	Coliformes **	Cocciformes **	Clostridia sulfito-réducteurs **
Positif (=culture)	0	1	55 dont 23 muscles	85 dont 28 muscles	0
Négatif (=pas de culture)	99	69	44	14	99
Non analysé	0	29*	0	0	0

* ne sont utilisés que le rein et le cœur

** lecture du résultat semi-quantitative, il n'existe pas encore de critères officiels pour les seuils d'acceptabilité.

L'examen bactériologique ne contribue qu'un élément à la prise de décision par le vétérinaire inspecteur des viandes.

Recherche de résidus

Recherche de substances inhibitrices (groupe B1) par la méthode des 4 plaques:

1 demande avec 2 échantillons de bovins avec résultat négatif.

Le faible nombre d'échantillons s'explique du fait que la méthode utilisée n'est pas accréditée.

En Résumé, en tout : 345 demandes pour 1082 échantillons résultant en 7382 analyses.

Analyses effectuées dans le cadre de la directive 96/23 organisant la surveillance des résidus et autres substances

Durant l'année 2011, 762 échantillons ont été prélevés dans différentes denrées alimentaires d'origine animale suivant le tableau ci-dessous.

ESPECE/PRODUIT	NOMBRE
LAIT	325
BOVINS	107
PORCS	73
ŒUFS	98
GIBIER	100
LAPINS	14
MIEL	30
OVINS	15
TOTAL	762

Sur ces 762 échantillons, 1.294 analyses ont été effectuées pour rechercher les substances des différents groupes suivant le tableau ci-dessous.

CLASSE RESIDUS	BOVINS	PORCS	OVINS	LAPINS	GIBIER	LAIT	ŒUFS	MIEL
A1	31	8	1	1	0	0	0	0
A2	4	6	1	1	0	0	0	0
A3	31	8	1	1	0	0	0	0
A4	31	8	1	1	0	0	0	0
A5	7	5	1	1	0	0	0	0
A6	14	9	1	1	0	140	17	10
B1	13	14	1	1	0	175	17	10
B2a	3	4	1	1	15	175	17	0
B2b	3	4	1	1	0	0	12	0
B2c	7	7	1	1	15	18	0	5
B2d	4	4	1	0	0	0	0	0
B2e	4	4	1	1	0	140	0	0
B2f	4	4	1	0	0	0	0	0
B3a	3	4	1	1	30	30	32	5
B3b	7	7	1	1	15	15	15	5
B3c	0	0	1	1	30	20	0	5
B3d	4	4	1	0	10	15	0	0
TOTAL	170	100	17	14	115	728	110	40

A l'exception du groupe B3c (Métaux lourds) et B3d (Mycotoxines) dans le lait, toutes les analyses ont été réalisées dans des laboratoires en Belgique.

Tous les résultats ont été satisfaisants.

Les classes

Groupe A : substances ayant un effet anabolisant et substances non-autorisées

Groupe B : Médicaments vétérinaires et contaminants

B1	substances antibactériennes, y compris les sulfamides et quinolones
B2a	anthelminthiques
B2b	coccidiostatiques
B2c	carbamates et pyréthroïdes
B2d	tranquillisants
B2d βbl.	β-blocker
B2e	AINS
B2f	corticostéroïdes
B3a	organochlorés
B3b	organophosphorés
B3c	métaux lourds
B3d	mycotoxines
PSP, DAP, ASP	biotoxines marines

Laboratoires sous-traitants

CER = Centre d'Economie Rurale, Marloie

CLO = Centrum Landbouwkundig Onderzoek, Gent/Melle

ISP = Institut de Santé Publique, Bruxelles

LNS = Laboratoire National de la Santé, (L)

CHAPITRE X

Relevé de la participation de délégué(e)s de l'A.S.V. à des réunions internationales

Dr BIEL

13. - 18.3.	formation en hygiène et contrôles alimentaires
13.4.	groupe de travail « B.S.E. »
4.5.	visite de l'établissement « Renmans » à B - Londerzeel
9. - 13.5.	formation « sous-produits » à LT – Vilnius
6.6.	groupe de travail « B.S.E. »
26.9.	groupe de travail « B.S.E. »
17.10.	groupe de travail « B.S.E. »

Dr BRASSEUR

12.1.	visite du laboratoire à Marloie
8.2.	groupe de travail « hygiène »
25.2.	groupe de travail « hygiène »
5.4.	« norovirus dans chaîne alimentaire »
4.5.	visite de l'établissement « Renmans » à B - Londerzeel
11.5.	groupe de travail « hygiène »
17.5.	C.P.C.A.S.A.
16.6.	groupe de travail « hygiène »
21.6.	comité permanent « biological safety »
12.7.	comité permanent « biological safety »
5.9.	groupe de travail « résidus »
15.9.	C.P.C.A.S.A.
22. et 23.9.	conference on food microbiology
26., 27., 28. et 29.9.	BTSF training session « milk and red meat » à Dublin
13. et 14.10.	EWFC, 20e anniversaire, Amnéville
17.10.	groupe de travail « hygiène »
28.10.	groupe de travail « hygiène »
8., 9. et 10.11.	séminaire sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale pendant la phase de production à Brescia
21.11.	groupe de travail « résidus »
29.11.	groupe de travail « hygiène »
5.12.	groupe de travail « hygiène »

Dr DAHM

11. et 12.1.	SCOFCAH
18.1.	C.V.O. meeting
22.3.	C.V.O. meeting
4. et 5.4.	SCOFCAH
28.4.	présentation du programme BVD à F - Delme
2.5.	SCOFCAH
16.6.	réunion « TRACES »
5. et 6.7.	SCOFCAH
26., 27., 28. et 29.9.	C.V.O. meeting (PL – Krakau)
4. et 5.10.	SCOFCAH
17., 18. et 19.10.	BTSF training « Traces » en Slovénie
18.11.	réunion « TRACES »
5.12.	C.V.O. meeting
6.12.	SCOFCAH

Dr DENNEWALD

- 4.5. visite de l'établissement « Renmans » à B - Londerzeel
8.6. conférence au sujet de la viande américaine
22. 9. conference on food microbiology

Dr DUHR

4. - 8.4. formation „poissons“ à DK - Aalborg
22. et 23.5. ATA annual conference
5.7. visite de l'aéroport de Maastricht

Dr EIFFENER

- 1.2. SCOFCAH « abeilles »
4.10. colloque « 25^e anniversaire - loi protection animale »
30.11. et 1.12. réunion sur la castration des porcs (NL)

Dr GEORGES

- 1.2. SCOFCAH « abeilles »
28.4. présentation du programme BVD à F – Delme
6. – 10.9. training course on animal health of bees à Prague
19.10. réunion sur le système informatique à Denderleeuw
25.11. groupe de travail « sous-produits »
29., 30.11. et 1.12. groupe de travail « sous-produits » à Grange
6.12. animal health law working group

Dr GINDT

- 19.1. **symposium “poules pondeuses“**
1.4. **groupe de travail “zoonoses”**
12., 13. et 14.10. **meeting concerning « water in poultry » à Bologna**
5.-9.12. **BTSF training « Traces » à Athènes**

Dr GRASGES:

- 28.6.-1.7. veterinary safety control checks in airport border
inspections posts à GB - Heathrow
4.10. groupe de travail « poissons »
18.11. réunion « anti-biorésistance en santé animale à F-Alfort

Dr HUBERTY:

- 12.1. visite du laboratoire à Marloie
28.1. visite du laboratoire “Cerva”
18.2. C.V.O.
21.2. réunion Benelux
23., 24. et 25.2. conférence mondiale de l'O.I.E. sur la faune sauvage (Paris)
22.3. C.V.O. meeting
28.3. visite du laboratoire à Melle
4.-8.4. C.V.O. meeting à Budapest

28.4. présentation du programme BVD à F - Delme
11.5. C.V.O. meeting
23.-27.5. session générale de l'O.I.E. à Paris
29.6. C.V.O. à Grange
20.6. réunion Benelux

M. MEYER:

22., 23., 24. et 25.3. séminaire « animaux zoologiques » à Berlin
5.4. visite du Collège Vétérinaire à Namur

M. PUTZ:

8.6. conférence au sujet de la viande américaine
8.-11.11. bien-être animal au moment de l'abattage (Barcelona)

M. SCHMIT:

17.1. groupe de travail « sous-produits »
11.3. groupe de travail « sous-produits »
4.5. visite de l'établissement « Renmans » à B - Londerzeel
6.5. groupe de travail « sous-produits »
9. – 13.5. formation « sous-produits » à LT – Vilnius
5.7. visite de l'aéroport de Maastricht
6.7. groupe de travail « sous-produits »
26., 27., 28. et 29.9. BTSF training session « milk and red meat » à Dublin
17.10. groupe de travail « sous-produits »
25.10. groupe de travail « sous-produits »
16.12. groupe de travail « sous-produits »

Mme WELSCHBILLIG:

2 et 3.2. EFSA focal point meeting à Parma
11.2. EFSA working group on training activities on principles and methods of risk assessment in food safety à BXL
4.3. Groupe de travail « résistance anti-microbienne » à BXL
10.3. Groupe de travail « better training for safer food » à BXL
30. et 31.3. EFSA Crisis Preparedness Working Group à Parme
5.4. Visite du Collège Vétérinaire à Namur
11. et 12.5. EFSA focal point meeting à Copenhague
16.5. EFSA Crisis Preparedness-Simulation exercise à Parme
25.5. OSQCA National Meeting : « La sécurité dans mon assiette »
6.6. et 7.6. EFSA DATEX Expert Group on Chemical Occurrence Data à Parme
29. et 30.6. CVO and Head of Agencies Meeting à Grange
7. et 8.9. C.P.C.A.S.A. à BXL
12.9. au 16.9. BTSF training on Audit systems 1 à Delft
28.9. Groupe de travail « better training for safer food » à BXL
14.10. EWFC à Amnéville
19. et 20.10. EFSA focal point meeting à Gdansk
16. et 17.11. Working group on Multiannual National Control Plans à Grange
30.11 et 1.12. EFSA Advisory Forum à Wiesbaden

Dr WILDSCHUTZ:

12.1.	visite du laboratoire à Marloie
8.1.	C.V.O. meeting
19.1.	C.P.C.A.S.A.
28.1.	réunion annuelle au laboratoire « Cerva »
15.2.	S.C.O.F.C.A.H.
1. et 2.3.	S.C.O.F.C.A.H.
15. et 16.3.	EFSA Advisory Forum à Parma
29.,30. et 31.3.	formation « sous-produits »
4.-8.4.	C.V.O. meeting à Budapest
4.5.	visite de l'établissement « Renmans » à B - Londerzeel
11.5.	C.V.O. meeting
31.5.	C.P.C.A.S.A.
21. et 22.6.	C.V.O. meeting
12.7.	C.V.O. meeting
16.9.	reunion "Benelux"
26., 27., 28. et 29.9.	C.V.O. meeting (PL – Krakau)
13.10.	C.V.O. meeting
14.10.	EWFC, 20e anniversaire, Amnéville
28.10.	C.V.O. meeting
7.11.	C.V.O. meeting
18.11.	réunion "EHEC"
29.11.	C.V.O. meeting
5. et 6.12.	C.V.O. meeting

exp. vét. = experts agricoles et vétérinaires

C.P.C.A.S.A. = Comité Permanent de la Chaîne Alimentaire et de la Santé Animale

O.I.E. = Office International des épizooties

E.F.S.A. A.F. = Autorité Européenne de Sécurité des Aliments Forum Consultatif

Dr Biel:	participation à 16 réunions
Dr Brasseur:	participation à 28 réunions
Dr Dahm:	participation à 23 réunions
Dr Dennewald:	participation à 3 réunions
Dr Duhr:	participation à 8 réunions
Dr Eiffener:	participation à 4 réunions
Dr Georges:	participation à 13 réunions
Dr Gindt:	participation à 10 réunions
Dr Grasges:	participation à 6 réunions
Dr Huberty:	participation à 23 réunions
M. Meyer:	participation à 5 réunions
M. Putz:	participation à 5 réunions
M. Schmit:	participation à 18 réunions
Mme Welschbillig:	participation à 31 réunions
Dr Wildschutz:	participation à 36 réunions
<u>TOTAL :</u>	229 réunions